

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2015



Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie
et de l'État de droit

Rapport d'activité

Gabriella Battaini-Dragoni a été réélue Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe le 23 juin 2015.

Prix de l'innovation démocratique remis au projet de **Seth Selleck** (Suède) : « More Than One Story », jeu de cartes visant à promouvoir l'intégration et l'inclusion, lors du Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, 20 novembre 2015).

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (Strasbourg, 23 juin 2015).

Le Secrétaire Général a rencontré **Astrid Thors**, Haut-Commissaire aux minorités nationales de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (Strasbourg, 2 février 2015).

Marche unitaire en commémoration de l'attentat de Charlie Hebdo (Paris, 11 janvier 2015).

Édition anglaise

*Council of Europe:
Highlights 2015*

Tous droits réservés.
Aucun extrait
de cette publication
ne peut être traduit, reproduit,
enregistré ou transmis,
sous quelque forme
et par quelque moyen
que ce soit – électronique
(CD-Rom, internet, etc.),
mécanique, photocopie,
enregistrement ou
de toute autre manière
– sans l'autorisation préalable
écrite de la Direction
de la communication
(F-67075 Strasbourg Cedex
ou publishing@coe.int).

*European Council:
Highlights 2015*

Photos
© Conseil de l'Europe
Astrid Thors:
OSCE/Mickey Amon-Kröll
Mise en page:
SPDP

Édité par le Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
www.coe.int

© Conseil de l'Europe, juin 2016
Imprimé au Conseil de l'Europe

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2015

Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie
et de l'État de droit

Rapport d'activité

Table des matières

PRÉFACE	7
COMITÉ DES MINISTRES	9
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	13
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE	17
Qualité de la démocratie locale et régionale	17
Lutte contre la radicalisation	18
Gestion de l'afflux des réfugiés et des migrants, et intégration	19
Sensibilisation aux droits de l'homme	19
Participation des citoyens	19
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	21
Réforme de la Cour	21
Coopération et dialogue	21
Progrès et défis	22
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	25
Suivi par pays	25
Activités thématiques	26
RELATIONS EXTÉRIEURES	29
Politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines	29
Relations avec l'Union européenne, l'ONU et l'OSCE	29
Relations avec les autres organisations et les autres pays	29
PLANIFICATION POLITIQUE ET AFFAIRES POLITIQUES	31
Planification politique	31
Écoles d'études politiques	32
Affaires politiques	32
DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT	35
Protection et développement des droits de l'homme	35
Questions particulières en matière de droits de l'homme	37
État de droit	38
Justice et coopération juridique	40
Indépendance et efficacité de la justice	41
DÉMOCRATIE	43
Gouvernance démocratique	43
Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING)	45
Citoyenneté démocratique et participation	45
Dignité humaine et égalité	46
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM)	48
Questions relatives aux Roms	48
ACTIONS SUR LE TERRAIN ET MOBILISATION DES RESSOURCES	51
États membres	51
Europe orientale	51
Caucase du Sud	52
Europe du Sud-Est et Turquie	53
États non membres	53
Voisinage méridional	54
Asie centrale	54
Mobilisation des ressources et relations avec les donateurs	55
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	57
COMMUNICATION	59
Relations avec les médias et communication en ligne	59
Relations publiques et publications	60
CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2015 (EN EUROS)	63
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2015 (EN EUROS)	65
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2015	66



Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, lors de la cérémonie de la journée internationale de commémoration des victimes roms de l'Holocauste, (Strasbourg, juin 2015).

Préface

Thorbjørn Jagland

Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

L'heure n'est pas aux internationalistes. Dans les sociétés européennes, les difficultés économiques, la menace du terrorisme et la crise des réfugiés offrent un terrain fertile aux populistes et aux xénophobes. Plus que jamais, nous devons montrer que l'Europe est plus sûre quand les nations conjuguent leurs efforts, dans le respect de la primauté du droit.

■ L'année 2015 a été marquée par des avancées majeures. Le Conseil de l'Europe a négocié, en un temps record, un traité pour lutter contre les combattants terroristes étrangers tout en préservant les libertés fondamentales. D'importants projets ont été lancés pour contrer la radicalisation des jeunes dans les établissements scolaires, en ligne et dans nos prisons.

■ À mesure que les migrants et les réfugiés continuent d'arriver en Europe, notre Organisation s'emploie à faire prévaloir les droits universels de l'homme dont doivent jouir tous les citoyens en Europe et qui sont le fondement de sociétés inclusives et intégrées. J'ai nommé un nouveau représentant spécial pour aider les États à veiller à ce que leurs lois et leurs pratiques en matière d'asile soient conformes aux normes internationales.

■ Malgré les tensions qui persistent dans l'est de l'Ukraine, le Conseil de l'Europe a continué d'appuyer la réforme politique et constitutionnelle du pays. Ailleurs, nous aidons les États membres à mettre en place des institutions qui aient toute la confiance des citoyens. Les mesures propres à favoriser l'indépendance de la justice ont été notre priorité absolue depuis mon rapport annuel qui a mis au jour d'importants dysfonctionnements dans les juridictions européennes.

■ Plus que jamais, nous avons favorisé la liberté des médias. Notre plateforme pour la protection des journalistes est un instrument sans précédent. Elle permet aux journalistes menacés de tirer la sonnette d'alarme et pousse les gouvernements concernés à agir.

■ Un nouveau mécanisme de suivi a été mis en place dans le cadre de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. L'instrument novateur que représente la « Convention d'Istanbul » interdit tous les types de violence contre les femmes. Dix neuf États y étaient parties à la fin du mois de décembre 2015. Ce nouvel organe de suivi permettra de mener une véritable réforme sur le terrain.

■ Ces acquis et bien d'autres réalisations récentes sont rendus possibles par une réelle volonté politique. La Convention européenne des droits de l'homme et la Cour de Strasbourg ne sont fortes que parce que nos gouvernements y adhèrent. Les populistes continueront de critiquer la coopération internationale et les droits universels de l'homme, mais, avec le soutien sans réserve de ses États membres, le Conseil de l'Europe peut continuer à apporter la preuve que c'est ensemble que nos nations sont plus fortes et plus sûres.



Passation de pouvoir entre le Président sortant **Didier Reynders**, ministre des Affaires étrangères de la Belgique, et **Igor Crnadak**, ministre des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine (Bruxelles, 19 mai 2015)



Passation de pouvoir entre le Président sortant **Igor Crnadak**, ministre des Affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, et **Daniel Mitov**, ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie (Strasbourg, 10 novembre 2015)

Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2015 sont consultables sur le site www.coe.int/t/cm/

Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

En 2015, le Comité des Ministres a été présidé jusqu'au 19 mai par la Belgique, puis par la Bosnie-Herzégovine jusqu'au 10 novembre et, depuis cette date, par la Bulgarie.

La lutte contre le terrorisme a été une priorité absolue du Comité des Ministres en 2015. À la suite des attentats terroristes perpétrés à Paris en janvier et à Copenhague en février, le Comité a fait des déclarations dans lesquelles il a condamné ces actes et appelé au renforcement des activités du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, il a approuvé les propositions du Secrétaire Général tendant à ce que des mesures immédiates soient prises pour lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme. Par la suite, le 19 mai, lors de la **125^e session ministérielle**, il a adopté un Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217)¹ afin de traiter la question des combattants terroristes étrangers. Il a en outre adopté une Déclaration et un Plan d'action sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme. Ce plan d'action énonce une série de mesures concrètes pour renforcer le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et pour prévenir et combattre la radicalisation par des mesures dans le secteur public, en particulier dans les établissements scolaires et pénitentiaires, et sur internet. À la suite des attentats terroristes survenus à Paris le 13 novembre, le Comité des Ministres a adopté une déclaration dans laquelle il a condamné ces actes barbares, en soulignant qu'il continuerait d'accorder la priorité absolue au plan d'action dont la mise en œuvre a été examinée en décembre.

1. En janvier 2016, le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, ouvert à la signature le 22 octobre 2015 à Riga (Lettonie), a été signé par 21 États membres et par l'Union européenne.

■ Le rôle du Conseil de l'Europe face aux crises et aux conflits actuels en Europe a été au centre de la session ministérielle. Dans son rapport intitulé *Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe : la sécurité démocratique, une responsabilité partagée*, qu'il a présenté lors de la session, le Secrétaire Général a mis en évidence plusieurs défis concrets en proposant des moyens d'action pour les relever. Il a aussi été question, lors de cette session, de la contribution à la sécurité démocratique en **Ukraine** et du **conflit en Géorgie**. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines ont aussi été salués. À ce sujet, des partenariats de voisinage avaient été approuvés plus tôt dans l'année avec la Jordanie, le Maroc et la Tunisie pour 2015-2017, constituant un pas important vers le renforcement de la coopération avec ces pays. Le Comité des Ministres a également approuvé des priorités de coopération avec le voisinage (PCV) avec la République kirghize pour la période 2015-2017.

■ La garantie de l'**efficacité à long terme du système de la Cour européenne des droits de l'homme** a aussi été examinée lors de la session ministérielle. Le Comité des Ministres s'est félicité des résultats obtenus jusqu'à présent par toutes les parties prenantes dans le cadre de la réforme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5) et, en particulier, des mesures prises par la Cour pour renforcer l'efficacité de ses travaux et la mise en œuvre rapide du Protocole n° 14 (STE n° 194), qui ont entraîné une diminution du nombre d'affaires pendantes. Il a toutefois pris note des



125^e session du Comité des Ministres,
à Bruxelles (Belgique, 19 mai 2015)

difficultés actuelles, dont l'arriéré de requêtes potentiellement recevables et fondées pendantes devant la Cour, les affaires répétitives résultant de la non-exécution des arrêts de la Cour ainsi que l'augmentation de la charge de travail du Comité des Ministres dans sa fonction de surveillance de l'exécution des arrêts. Il a approuvé la déclaration adoptée à l'unanimité à l'occasion de la conférence de haut niveau sur « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, notre responsabilité partagée » (Bruxelles, 26-27 mars). Il a invité les États parties, la Cour et le Secrétaire Général à mettre en œuvre la Déclaration de Bruxelles et à l'informer des progrès réalisés avant le 30 juin 2016.

■ Le Comité des Ministres s'est réuni à quatre occasions pour surveiller l'exécution des arrêts de la Cour ; 1 048 affaires ont été closes en 2015. Des précisions concernant ses activités dans ce domaine figurent sur le site web du Comité des Ministres. En février et en octobre, le Comité des Ministres a eu un échange de vues avec le **Président de la Cour européenne des droits de l'homme**. Il a aussi eu plusieurs échanges avec le **Commissaire aux droits de l'homme** au cours de l'année.

■ La **situation en Ukraine** est demeurée un sujet de forte préoccupation. En avril, le Comité a adopté plusieurs décisions à ce propos et a notamment invité toutes les parties concernées à respecter strictement les Accords de Minsk ainsi qu'à prendre toutes les dispositions supplémentaires pour leur pleine et rapide mise en œuvre. Il a également exprimé sa grande préoccupation face à la détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans l'est de l'Ukraine et en Crimée, et a insisté sur la nécessité de garantir le respect de tous les droits de l'homme et de veiller

à ce que les instances pertinentes de suivi des droits de l'homme puissent mener à bien leurs activités sans entraves. Par ailleurs, il a salué les réformes menées par les autorités ukrainiennes pour consolider le fonctionnement des institutions démocratiques, la protection des droits de l'homme et l'État de droit, tout en soulignant l'importance de faire avancer ces réformes. Il a rappelé que l'Organisation était prête à apporter son assistance dans le cadre du Plan d'action 2015-2017 pour l'Ukraine, lancé le 18 mars 2015 à Kiev. Il a aussi eu deux échanges de vues avec Sir Nicolas Bratza, président du **Comité consultatif international sur l'Ukraine**, l'un en avril à la suite de la publication du rapport du Comité consultatif sur les investigations relatives aux incidents violents survenus sur la place centrale de Maïdan, à Kiev, à la fin de l'année 2013, l'autre en novembre, sur la base du rapport publié par le comité consultatif sur les investigations sur les événements survenus le 2 mai 2014 à Odessa.

■ En ce qui concerne la coopération avec d'autres États membres, le Comité des Ministres a passé en revue les progrès réalisés par la **Serbie** en ce qui concerne le respect de ses engagements statutaires. Tout en relevant que certaines réformes ne sont pas encore achevées, il a décidé d'interrompre la procédure visant à faire un bilan périodique de la coopération avec la Serbie. Il a approuvé un Plan d'action 2015-2017 pour la **Bosnie-Herzégovine** visant à aider ce pays à honorer ses obligations statutaires spécifiques en tant qu'État membre. Concernant l'**Albanie**, un document de coopération programmatique a été approuvé afin également d'apporter une assistance au cours de la période 2015-2017. En juin, le Comité a approuvé des programmes d'assistance en vue des élections locales prévues en **République de Moldova** le 14 juin 2015 et en **Albanie** le 21 juin 2015. En septembre, il a approuvé un nouveau plan d'action visant à poursuivre l'assistance portée à l'**Arménie**.

■ En octobre, le Comité des Ministres a passé en revue l'état de la mise en œuvre des engagements contractés par l'**Azerbaïdjan**. Il s'est déclaré profondément préoccupé par la détérioration du cadre juridique et administratif dans lequel la société civile et les médias indépendants opèrent, et par l'augmentation du nombre de poursuites contre des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. Parallèlement, il s'est félicité des progrès accomplis par l'Azerbaïdjan dans certains domaines. Il a redit l'importance qu'il attache à la poursuite de son assistance à l'Azerbaïdjan et à une mise en œuvre effective du plan d'action 2014-2016.

■ Pour ce qui est de la **Géorgie**, à l'occasion de la session ministérielle de mai, le Comité a pris note du rapport consolidé du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie, qui couvre la période comprise entre novembre 2014 et mars 2015, et qui a servi de base à un certain nombre de décisions. Le Comité a en particulier déclaré que les prétendus traités signés entre la Fédération de Russie et les régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, respectivement, allaient à l'encontre des efforts déployés pour renforcer la sécurité et la stabilité dans la région, constituaient une violation claire de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, et n'avaient pas de valeur juridique. Il a appelé la Fédération de Russie à faciliter et à accorder le libre accès des organes du Conseil de l'Europe aux zones touchées par le conflit. En novembre, il a eu un échange de vues sur le 12^e rapport consolidé sur le conflit. En 2015, il a aussi pris note d'un rapport sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe au **Kosovo**².

■ Au cours de l'année, le Comité a tenu trois **débats thématiques** qui ont donné lieu à un certain nombre de décisions opérationnelles. Le premier a porté sur « L'action du Conseil de l'Europe contre l'extrémisme et la radicalisation conduisant au terrorisme », le deuxième sur « Les défis de la migration pour l'Europe : la nécessité d'une action collective » et le troisième sur la « Liberté de réunion et d'association : défis actuels et réponse du Conseil de l'Europe ».

■ Un certain nombre d'autres domaines prioritaires ont été examinés en 2015. Tout au long de l'année, le Comité des Ministres a réaffirmé, par diverses décisions et déclarations, son objectif d'établir un espace **sans peine de mort** en Europe et de favoriser un moratoire universel sur le recours à la peine capitale. Il a déploré les exécutions auxquelles ont procédé le Japon et les États-Unis, deux pays ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe, ainsi que la Jordanie et

le Bélarus. En janvier, il a pris note d'un rapport sur la mise en œuvre de la **Stratégie 2014-2017 du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes** et a invité le Secrétaire Général à en assurer le suivi. En mai, il a décidé de faire du 18 novembre la Journée européenne pour la **protection des enfants** contre l'exploitation et les abus sexuels afin de sensibiliser l'opinion à ces infractions et à la nécessité de prévenir de tels actes, de promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote (STCE n°201) par les États membres, et de prévenir la stigmatisation des victimes. L'année 2015 aura célébré pour la première fois cette journée. En ce qui concerne les **Roms**, le Comité a approuvé des orientations stratégiques sur l'actualisation du Programme du Conseil de l'Europe en matière d'intégration des Roms (2015-2019) et a donné son accord de principe à la création d'un Institut européen des arts et de la culture roms (titre provisoire).

■ La **Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains** (STCE n° 216) a été ouverte à la signature lors d'une conférence internationale de haut niveau tenue le 25 mars 2015 à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne). Quatorze États membres l'ont signée à cette occasion.

■ La **rencontre annuelle sur la dimension religieuse du dialogue interculturel**, organisée au début du mois de novembre à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), a été axée en particulier sur le rôle des religions et des convictions non religieuses dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

■ La **coopération avec d'autres instances internationales** est demeurée une priorité du Comité en 2015. À l'occasion de la session ministérielle de mai, le Comité a pris note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'**Union européenne** à la suite d'un rapport qui lui avait été présenté sur ce sujet. En février, il a procédé à l'échange de vues annuel avec les experts nationaux sur les questions relatives aux droits de l'homme traitées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (**ONU**). Pour ce qui est de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (**OSCE**), le groupe de coordination entre les deux organisations a tenu deux réunions en 2015 pour faire le point sur la coopération. Le Comité a aussi eu, en décembre, un échange avec M^{me} Astrid Thors, Haut-Commissaire de l'OSCE aux minorités nationales.

■ Enfin, en novembre, le Comité a approuvé le **programme et le budget du Conseil de l'Europe pour 2016-2017**, troisième programme et budget bisannuels de l'Organisation. Dans ce contexte, la décision de la Turquie de devenir un grand contributeur en 2016 permet à l'Organisation de disposer d'importants moyens supplémentaires, lui donnant ainsi la possibilité de renforcer sa capacité opérationnelle.

2. Toute référence au Kosovo dans le présent rapport, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

Anne Brasseur,
Présidente
de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe



Aleksandar Vučić,
Premier ministre de la Serbie
Ángel Gurría, Secrétaire général
de l'Organisation de coopération
et de développement
économiques
Ban Ki-moon, Secrétaire
général de l'Organisation
des Nations Unies
Denis Zvizdić, Président
du Conseil des ministres
de la Bosnie-Herzégovine
Didier Reynders, ministre
des Affaires étrangères et
européennes de la Belgique
Guy Ryder, Directeur général
de l'Organisation internationale
du travail
Helena Dalli, ministre
du Dialogue social,
de la Consommation et
des Libertés civiles de Malte
Igor Crnadak, ministre
des Affaires étrangères
de la Bosnie-Herzégovine
Laura Boldrini, Présidente
de la Chambre des députés
d'Italie
Marie-Louise Coleiro Preca,
Présidente de Malte
Michael D. Higgins,
Président de l'Irlande
Mladen Ivanić,
Président de la présidence
de la Bosnie-Herzégovine
Sa Majesté Philippe I^{er},
roi des Belges
**Son Altesse royale
le grand-duc Henri** de
Luxembourg
Lyudmila Alexeyeva reçoit
le prix des droits de l'homme
Václav Havel (Strasbourg,
28 septembre 2015)

Assemblée parlementaire

Le fonctionnement de l'Assemblée, son règlement, son calendrier, ses événements, ses dates, le profil de ses membres et leurs activités ainsi que les textes adoptés en 2015 sont consultables sur le site internet <http://assembly.coe.int>

L'Assemblée parlementaire, composée d'élus issus des 47 parlements nationaux, est un lieu de débats et de propositions sur les questions sociales et politiques du continent. Elle est à l'origine de nombreuses conventions de l'Organisation, dont la Convention européenne des droits de l'homme.

Présidente de l'Assemblée parlementaire : M^{me} Anne Brasseur (Luxembourg)

Au cours de ses quatre parties de session et des trois réunions de la Commission permanente en 2015, l'Assemblée parlementaire a débattu des questions de grande importance politique en Europe, en adoptant 57 résolutions, 23 recommandations et 2 avis sur des projets de conventions du Conseil de l'Europe.

Au cours de ses quatre parties de session et des trois réunions de la Commission permanente en 2015, l'Assemblée parlementaire a débattu des questions de grande importance politique en Europe, en adoptant 57 résolutions, 23 recommandations et 2 avis sur des projets de conventions du Conseil de l'Europe.

■ Priorité décisive tout au long de l'année, la lutte contre le terrorisme dans le respect des normes du Conseil de l'Europe a conduit à l'adoption de plusieurs résolutions et à l'adoption d'un avis sur le projet de protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme.

■ Le conflit en Ukraine est demeuré au cœur des préoccupations de l'Assemblée. L'Assemblée a abordé plusieurs volets de cette question, y compris ses aspects humanitaires. Elle a également tenu un débat d'actualité sur la situation politique et la sécurité en Ukraine, et ses implications.

■ À la lumière du rôle joué par la Fédération de Russie dans le conflit dans l'est de l'Ukraine et de son annexion illégale de la Crimée, sur la base des rapports de sa commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi), l'Assemblée a confirmé sa position précédente en ratifiant les pouvoirs de la

délégation russe, tout en maintenant la suspension de certains de ses droits pour l'année entière, y compris la suspension des droits de vote.

■ L'Assemblée a accordé une attention considérable aux questions d'asile et de migration, avec l'adoption de résolutions portant sur la pression que fait peser sur les États européens l'afflux massif de réfugiés syriens, sur la nécessité pour les États membres de respecter leurs obligations en matière de protection internationale et sur la nécessité pour l'Union européenne de réviser le Règlement de Dublin.

■ En 2015, l'Assemblée a examiné de près la situation dans certains États membres, dont l'Azerbaïdjan et la Hongrie. Elle a décidé de passer d'une procédure de suivi à une procédure de dialogue postsuivi à l'égard du Monténégro et de clôturer le dialogue postsuivi avec Monaco. L'Assemblée a également tenu un examen périodique du respect des obligations d'adhésion à l'égard de l'Andorre, de la Belgique, de la Croatie et de Chypre.

■ Certaines personnalités leaders ont choisi l'Assemblée en tant que forum pour présenter des messages politiques, notamment M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.



Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée, visite un camp de réfugiés syriens à Kilis en Turquie (9 avril 2015)

■ L'Assemblée a décerné son prix des Droits de l'homme Václav Havel à Ludmilla Alexeeva, une défenseuse russe de longue date des droits de l'homme. Elle a célébré le 60^e anniversaire du prix de l'Europe qui a été décerné en 2015 aux villes de **Dresde en Allemagne et Vara en Suède**. Le prix du Musée du Conseil de l'Europe est allé au musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) à Marseille (France).

■ En 2015, l'Assemblée a observé les élections législatives en Azerbaïdjan, Kirghizistan et Turquie. Pour la première fois depuis 2001, elle a observé l'élection présidentielle au Bélarus. Elle a également observé le référendum sur les réformes constitutionnelles en Arménie et, sous l'égide du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, les élections locales en Ukraine. En juin, l'Assemblée a organisé une conférence parlementaire en étroite coopération avec la Commission de Venise et l'Assemblée nationale de la France sur la mise en œuvre du droit à des élections libres.

■ L'Assemblée a réélu M^{me} Gabriella Battaini-Dragnoni en tant que Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe et M. Wojciech Sawicki en tant que Secrétaire général de l'Assemblée, chacun pour un mandat de cinq ans. Elle a élu les juges à la Cour européenne des droits de l'homme s'agissant de l'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Finlande, de l'Irlande, de la Lettonie, du Liechtenstein, du Luxembourg, de Monaco, de la Serbie et de la République slovaque.

■ Les commissions de l'Assemblée ont effectué les travaux préparatoires menant à des débats en séance plénière, enrichis de multiples événements.

■ En préparation du rapport sur « Les attaques terroristes à Paris: ensemble pour une réponse démocratique », la commission des questions politiques et de la démocratie a tenu une audition à laquelle ont participé M^{me} Caroline Fourest, journaliste, et M. Driss Ajbali, sociologue. La commission a suivi la situation de près avec son rapport sur les combattants étrangers en Syrie et en Iraq, en organisant notamment, au cours de sa préparation, un échange de vues avec M. Gilles de Kerchove, coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme. Le rapport sur les conséquences politiques de la crise en Ukraine a été également un axe majeur de travail, la rapporteure ayant organisé plusieurs auditions et effectué trois visites d'information en Ukraine. La commission a continué à suivre la situation politique dans les régions voisines de l'Europe et a coorganisé, à Rome (Italie), une Conférence sur les opportunités et défis politiques actuels dans le pourtour méditerranéen.

■ Dans le cadre de ses travaux sur le terrorisme, la **commission des questions juridiques et des droits de l'homme** a recommandé le cryptage comme une réponse à la surveillance de masse, dans l'attente qu'un cadre juridique approprié soit mis en œuvre aux niveaux national et international. Dans son rapport sur les drones et les exécutions ciblées, la commission a insisté sur les garanties juridiques appropriées pour éviter de sacrifier les droits fondamentaux sur l'autel de la guerre contre le terrorisme. Dans un rapport connexe, la commission a recommandé l'amélioration de la protection des donneurs d'alerte, y compris dans le domaine de la sécurité nationale, et a tenu une audition avec Edward Snowden par vidéoconférence.

La commission a également demandé l'avis de la Commission de Venise sur le projet de loi de la Fédération de Russie qui habilite la Cour constitutionnelle à déterminer si les décisions d'organes internationaux de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentaux doivent être mises en œuvre.

■ En plus des rapports qu'elle a présentés pour débat en séance plénière, la **commission de suivi** a présenté au Bureau de l'Assemblée son avis défavorable s'agissant de l'ouverture d'une procédure de suivi à l'égard de la France, qui avait été demandée par des membres de l'Assemblée. Ses corapporteurs ont effectué des visites d'information en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine, à Monaco, au Monténégro, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et en Turquie.

■ La **commission des questions sociales, de la santé et du développement durable** a couvert un large éventail de questions, notamment les droits sociaux garantis par la Charte sociale européenne, les droits des enfants et d'autres groupes nécessitant une protection spéciale, les implications de la santé publique dans le domaine des droits de l'homme, les politiques de l'environnement et du développement durable, ainsi que les questions liées à la bonne gouvernance au niveau local. La commission a promu la Convention Médicrime et a participé à la 21^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris (France). Elle a également continué à animer la dimension parlementaire de la campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, en particulier le projet pilote mis en œuvre à Chypre.

■ La liberté des médias et la recherche de réponses adéquates aux nouveaux défis que pose la société de l'information sont restées deux priorités de la **commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**. Après avoir appuyé le lancement de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, la commission a orienté ses travaux sur la liberté de religion, le vivre ensemble dans une société démocratique et l'élaboration d'un cadre européen de compétences pour la citoyenneté démocratique et les droits de l'homme. Enfin, le rapport sur la réforme de la gouvernance du football a mis en évidence la nécessité d'une réflexion approfondie sur la grave crise de légitimité de la FIFA (Fédération internationale de football association).

■ La **commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées** a organisé deux conférences parlementaires avec la participation de députés des pays d'origine des migrants, et la Conférence parlementaire sur la réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés en Europe. Elle a lancé la Campagne parlementaire visant à mettre fin à la rétention d'enfants migrants, dans le cadre d'une campagne mondiale organisée sous l'égide des Nations Unies. Elle a aussi poursuivi ses activités de formation des parlementaires qui visitent des centres de détention et de rétention des migrants, et a coordonné des visites de parlementaires à l'occasion de la Journée internationale des migrants, célébrée le 18 décembre.

■ Les activités de la **commission sur l'égalité et la non-discrimination** ont mis l'accent sur la lutte contre le racisme, l'intolérance et le discours de haine, avec la mise en place d'une Alliance parlementaire contre la haine qui a permis de mobiliser les parlementaires autour de ces questions à travers des auditions thématiques et des activités de promotion auprès de la société civile et des partenaires politiques. Le Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence a poursuivi ses activités de sensibilisation et a examiné les moyens pour que les parlements nationaux jouent leur rôle dans le suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Le rapporteur général sur les droits des personnes LGBT (lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres) a pris position contre les restrictions à la liberté de manifester ou la pathologisation des personnes transgenres. Enfin, plusieurs rapports ont été débattus sur des thèmes variés tels que la discrimination contre les personnes transgenres, les droits des personnes handicapées, la coresponsabilité parentale et le néoracisme.

■ La **commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles** s'est penchée sur des questions telles que les sanctions prises par les États ou les organisations internationales à l'encontre des parlementaires, ainsi que les menaces qui pèsent sur la liberté de circulation des membres de l'Assemblée et nuisent à l'accomplissement de leurs responsabilités. La commission a soumis au Bureau de l'Assemblée son avis sur l'immunité de M^{me} Nadia Savtchenko, membre de la délégation ukrainienne auprès de l'Assemblée. Elle a également contribué à la promotion de l'éthique parlementaire par l'animation de la Plateforme anticorruption et l'organisation de séminaires d'information et de sensibilisation sur la transparence et la responsabilité de l'institution parlementaire, ainsi que sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales.



Jean-Claude Frécon
(France, SOC), Président du Congrès

Des jeunes, âgés de 16 à 30 ans et venus de 39 États membres du Conseil de l'Europe, ont participé à la **29^e session du Congrès** (Strasbourg, 20-22 octobre 2015)



Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Les textes adoptés par le Congrès en 2015 sont consultables
sur le site internet www.coe.int/t/Congress/

Assemblée d'élus locaux et régionaux, le Congrès est composé de 648 élus. Il représente la voix des 200 000 collectivités territoriales des 47 États membres du Conseil de l'Europe. Le Congrès a pour mission d'assurer le suivi de la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres, en évaluant la mise en œuvre par ces États de la Charte européenne de l'autonomie locale. La charte est un traité international qui énonce les principes majeurs régissant les droits fondamentaux des collectivités territoriales.

Président du Congrès : Jean-Claude Frécon (France)

En octobre 2015, lors de sa 29^e session, le Congrès a célébré les 30 ans de l'ouverture à la signature de la charte. Cet anniversaire a également été célébré par des manifestations organisées notamment en Pologne, en Albanie et en Ukraine. La charte a été signée par tous les États membres du Conseil de l'Europe et la priorité du Congrès est désormais d'obtenir des gouvernements nationaux qu'ils ratifient toutes ses dispositions, afin d'établir un espace européen harmonisé pour la démocratie locale.

QUALITÉ DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

■ La charte est le texte de référence sur lequel se fonde le Congrès pour examiner et promouvoir la situation de la démocratie locale et régionale en Europe. En 2015, le Congrès a poursuivi ses visites de *monitoring* au Luxembourg, en France, au Monténégro et en République slovaque, et a adopté des recommandations sur la situation de la démocratie locale et régionale en Grèce, en Pologne, en Norvège, au Luxembourg et au Monténégro.

■ Le Congrès observe également les élections locales et régionales lorsqu'il y est invité par les États concernés. En 2015, il a observé les élections locales en République de Moldova et en Albanie, ainsi que celles du 25 octobre en Ukraine. Pour cette dernière, il s'est agi d'une mission d'observation de grande ampleur

puisque des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et des membres du Comité des régions de l'Union européenne ont participé à la délégation du Congrès.

■ Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de ses recommandations, le Congrès a renforcé le dialogue *post-monitoring* avec les autorités de plusieurs pays, en particulier avec celles de l'Ukraine, ce qui a débouché en mai sur la signature d'une feuille de route sur la mise en œuvre des recommandations du Congrès. Ce dernier a, par ailleurs, contribué à l'élaboration de la loi sur la décentralisation, qui a été adoptée par le Parlement ukrainien le 31 août 2015.



Conférence internationale des pouvoirs locaux sur la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent, coorganisée par le Congrès et le Forum européen pour la sécurité urbaine, en collaboration avec les villes d'Aarhus et de Rotterdam (Aarhus, Danemark, 18 novembre 2015)

■ En septembre puis en décembre 2015, des feuilles de route ont été signées avec les gouvernements du Portugal et de la Géorgie. Des dialogues de *post-monitoring* sont en cours avec les Gouvernements de l'Arménie et de la République de Moldova. Ces avancées témoignent de la volonté croissante des gouvernements d'engager un dialogue politique sur la situation de la démocratie locale et régionale dans leur pays, et de l'importance qu'ils accordent à l'amélioration de sa mise en œuvre.

■ C'est sur la base du *monitoring* politique, complété par l'observation des élections locales, que repose une grande partie des activités du Congrès, notamment les activités de coopération. Depuis plusieurs années, le Congrès contribue aux plans d'action et aux programmes de coopération du Conseil de l'Europe dans les États membres. Ces activités se sont constamment développées. Le Congrès propose en particulier l'expertise de ses membres dans le cadre d'échange entre pairs.

■ Dans le cadre des activités de coopération en Ukraine, des formations ont été organisées sur le terrain à Kiev et ailleurs dans le pays, et notamment des ateliers régionaux à l'intention de jeunes impliqués dans la vie politique ou la société civile, des ateliers de travail pour les maires nouvellement élus et des visites d'étude pour des jeunes dirigeants locaux d'Ukraine.

■ Le Congrès a également participé à la préparation et la mise en œuvre de plans d'action du Conseil de l'Europe en Albanie et en Arménie.

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

■ Dans la gestion des crises et des tensions qui ont traversé les sociétés européennes en 2015, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer. Leurs réponses spécifiques, leurs compétences propres, leur situation de proximité avec le terrain en font des partenaires incontournables pour les gouvernements nationaux.

■ L'année 2015 a vu une recrudescence d'attentats terroristes sur le sol européen. Après ceux du mois de janvier à Paris contre la rédaction du journal *Charlie Hebdo*, le Congrès a engagé une réflexion, dans le cadre général du Conseil de l'Europe, sur les moyens de lutter contre la radicalisation et l'extrémisme menant au terrorisme.

■ Il a adopté une stratégie ainsi qu'une recommandation lors de la session de mars 2015 et a tenu un débat sur les villes contre le terrorisme au cours duquel le maire de Kobané (Syrie) a été invité à décrire le combat et le martyre de sa ville, confrontée à la violence terroriste.

■ Il a ensuite cherché à identifier les moyens pratiques pour mettre ses recommandations en œuvre sur le terrain, en adoptant lors de la session d'octobre 2015 une série de lignes directrices qui reposent sur deux axes : prévention et réinsertion des personnes radicalisées. Ces lignes appellent les villes et les régions européennes à concevoir des stratégies locales inter-institutionnelles associant des partenaires locaux afin d'établir des sociétés inclusives et solidaires.

■ Le Congrès a également lancé une initiative d'« Alliance des villes et des régions européennes face à l'extrémisme violent », une plateforme d'échanges visant à faciliter la coopération entre villes en matière de prévention de la radicalisation. Dans le cadre de cette initiative, il a organisé une Conférence des autorités locales sur la prévention de la radicalisation menant à l'extrémisme violent, menée conjointement avec le Forum européen pour la sécurité urbaine et organisée avec le maire d'Aarhus (Danemark) en novembre.



Conférence sur les 30 ans de la Charte européenne de l'autonomie locale, organisée par les autorités polonaises en partenariat avec le Congrès (Varsovie, 18 septembre 2015)



Jean-Claude Frécon, Président du Congrès, rencontre **Mustapha Abdi**, maire de Kobané (Syrie), à l'occasion de la 28^e session (Strasbourg, 25-26 mars 2015)

■ Une boîte à outil pédagogique à l'usage des élus locaux lors de l'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses est par ailleurs en cours de préparation et sera adoptée en mars 2016.

■ Comme lors des éditions précédentes, le Congrès s'est associé étroitement à la préparation et à l'organisation du Forum mondial de la démocratie en novembre, qui portait cette année sur le thème « Liberté vs contrôle : pour une réponse démocratique ». Les membres du Congrès sont intervenus lors des laboratoires d'idées sur les thèmes suivants : « Réponses interculturelles », « Jeux de liberté » et « Lutter contre la radicalisation ».

GESTION DE L'AFFLUX DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS, ET INTÉGRATION

■ En 2015, les États et les collectivités européens ont fait face à un afflux massif de réfugiés et de migrants. Le Congrès a tenu, lors des sessions de mars et d'octobre, des débats en présence de plusieurs élus de terrain, notamment les maires de Calais (France), Lampedusa (Italie), Kos (Grèce) et Şanlıurfa (Turquie), qui ont décrit les difficultés auxquelles ils sont confrontés à cet égard.

■ L'afflux des réfugiés et des migrants est une question qui requiert une gestion concertée entre gouvernements et avec les institutions européennes. Mais ce sujet est également de première importance pour les collectivités territoriales. Ce sont en effet principalement les villes et les régions qui prennent en charge l'accueil d'urgence et l'intégration de ces populations une fois que celles-ci ont franchi les frontières nationales. Le Congrès a mené une réflexion lors de ses deux sessions de 2015 afin d'aider concrètement les États et les municipalités à gérer cette crise. Les deux sessions de 2015 portaient d'ailleurs sur le thème général : « Les réponses locales aux défis des droits de l'homme – Migration, discrimination, inclusion sociale ».

SENSIBILISATION AUX DROITS DE L'HOMME

■ En matière de sensibilisation aux droits de l'homme, le Congrès a organisé en mai à Graz (Autriche) un forum international « Objectif : droits de l'homme ». Les participants ont adopté une déclaration qui souligne notamment la nécessité de « répondre aux menaces qui pèsent sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales en mettant en place la coopération entre les autorités de tous niveaux [...] en vue de poursuivre une stratégie commune destinée à améliorer l'inclusion et à faire des droits de l'homme une réalité dans les villes et régions d'Europe ». Cette déclaration pose les bases du travail futur du Congrès dans ce domaine.

PARTICIPATION DES CITOYENS

■ La participation des citoyens, en particulier des jeunes, aux processus de décision locaux, nationaux et européens fait partie des objectifs prioritaires du Congrès. Lors des sessions de mars et d'octobre 2015, le Congrès a invité un jeune par délégation nationale à participer à ses travaux et débats. Un groupe de travail a par ailleurs été créé afin de mener une réflexion sur la manière d'associer de façon durable les jeunes aux projets et travaux du Congrès.

■ L'édition 2015 de la Semaine européenne de la démocratie locale a eu lieu du 12 au 18 octobre sur le thème « Vivre ensemble dans des sociétés multiculturelles : (se) respecter, dialoguer, interagir ». Ce slogan a repris le thème principal des sessions du Congrès pour 2015, consacrées aux réponses locales aux défis des droits de l'homme.



Guido Raimondi a succédé à Dean Spielmann en tant que Président de la Cour européenne des droits de l'homme le 21 septembre 2015

Lancement du réseau des cours supérieures (assis, de gauche à droite : **Bertrand Louvel**, Premier président de la Cour de cassation, **Dean Spielmann**, Président de la Cour, **Bernard Stirn**, Président de la section du contentieux du Conseil d'État (5 octobre 2015)



Cour européenne des droits de l'homme

www.echr.coe.int/ECHR/homepage_fr

La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe. Chaque citoyen de ces pays peut porter plainte devant la Cour de Strasbourg dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné.

Présidents de la Cour : Dean Spielmann (Luxembourg) jusqu'au 31 octobre, puis Guido Raimondi (Italie)

RÉFORME DE LA COUR

— L'année 2015 a été marquée à la Cour par un événement majeur : la conférence de haut niveau qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique), en mars, intitulée « La mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, notre responsabilité partagée ». Par rapport aux précédentes conférences consacrées à la réforme de la Cour, l'accent a été mis plus fortement sur les aspects de la mise en œuvre de la Convention au niveau national et sur l'amélioration du processus d'exécution des arrêts supervisé par le Comité des Ministres. Une partie du plan d'action adopté à l'issue de la conférence s'adresse à la Cour : les États invitent celle-ci à développer la pratique consistant à fournir aux requérants des indications plus détaillées quant à la motivation des décisions prises par les juges uniques. À la fin de l'année, les préparatifs en vue de l'introduction de cette pratique étaient bien avancés et celle-ci devrait entrer en vigueur au début de l'année 2016.

COOPÉRATION ET DIALOGUE

— La Déclaration de Bruxelles mentionne également une initiative prise par la Cour en 2015 : la création d'un mécanisme d'échange de matériaux juridiques entre la Cour et les juridictions suprêmes nationales. Pour la Cour, il s'agit principalement de fournir des informations sur la jurisprudence de la Convention ainsi que les données collectées en matière de droit comparé et de droit international ; pour les autres juridictions du réseau, cela consiste à fournir des informations au sujet de la législation interne pertinente et de la pratique judiciaire. Ce réseau a été officiellement lancé à la Cour en octobre. Au cours de la phase initiale, deux juridictions nationales en font partie : la Cour de cassation et le Conseil d'État français. L'objectif est d'élargir progressivement le réseau à partir de 2016, plusieurs juridictions nationales ayant d'ores et déjà fait part de leur intérêt. Le réseau fonctionnera dans le plein respect de l'indépendance judiciaire des juridictions qui en font partie et de leurs règles respectives en matière de confidentialité des documents internes.



La Convention européenne des droits de l'homme et le droit international général, conférence organisée en coopération avec la Société européenne de droit international (Strasbourg, 5 juin 2015)

■ Ce nouveau réseau vise à renforcer les échanges et le dialogue entre les juridictions de différents niveaux et s'inscrit dans le contexte de la procédure d'avis consultatif prévue par le Protocole n° 16 à la Convention (STCE n° 214). Celui-ci a été ratifié en 2015 par six États : l'Albanie, la Finlande, la Géorgie, la Lituanie, Saint-Marin et la Slovénie. En prévision de l'entrée en vigueur de ce protocole, qui interviendra lorsque 10 États l'auront ratifié, la Cour a élaboré un projet de règlement pour régir la procédure et a organisé un exercice de consultation auquel ont participé tous les États membres ainsi qu'un certain nombre d'organisations de la société civile.

■ Le dialogue avec les juridictions suprêmes nationales s'est poursuivi en 2015 comme par le passé. La Cour a reçu la visite de membres des cours suprêmes et constitutionnelles de nombreux États européens. S'est également rendue à Strasbourg une délégation de juges de la Cour internationale de justice ; il s'agissait de la première rencontre entre ces deux juridictions internationales. Toujours dans le domaine du droit international, une conférence a été organisée à la Cour conjointement avec la Société européenne de droit international (SEDI) sous le titre « La Cour européenne des droits de l'homme et le droit international général ». Les actes de cette conférence peuvent être consultés sur le site internet de la SEDI.

PROGRÈS ET DÉFIS

■ En 2015, la Cour a atteint l'un de ses principaux objectifs, à savoir l'élimination de l'arriéré de filtrage, c'est-à-dire des affaires attribuées à une formation de juge unique destinées à être rejetées car manifestement irrecevables et pendantes depuis plus d'un an. En 2011, le nombre d'affaires de ce type était légèrement supérieur à 100 000, et beaucoup d'entre elles étaient en attente d'une décision depuis plus d'un an. À la fin de l'année 2015, le nombre d'affaires de juge unique pendantes était tombé en dessous de 3 000 et le délai nécessaire pour les traiter a été considérablement réduit grâce à l'adoption de méthodes de travail plus efficaces. La situation relative aux autres catégories d'affaires a également évolué de façon positive, le nombre total d'affaires pendantes ayant décliné de 7 % au cours de l'année pour se fixer à 65 000 environ, ce qui résulte en grande partie d'une baisse substantielle du nombre de nouvelles affaires enregistrées (à savoir une baisse d'environ 30 %). Cependant, le nombre d'affaires pendantes devant une chambre, c'est-à-dire les affaires qui soulèvent des questions juridiques de fond, demeure très élevé, ce qui représente un défi de taille pour le mécanisme de la Convention.

■ Le phénomène des affaires répétitives, qui touche plusieurs États membres, constitue un autre défi. Pour y répondre, la Cour a notamment mis au point la procédure de l'arrêt pilote par laquelle elle choisit une ou plusieurs affaires à examiner en priorité en vue de l'adoption d'un arrêt pilote identifiant le problème sous-jacent. Les arrêts pilotes indiquent aussi le type de mesures nécessaires pour résoudre le problème et fixent souvent un calendrier pour les mesures à prendre par les autorités nationales. En attendant que celles-ci agissent, la Cour ajourne généralement l'examen des autres affaires provenant de la même cause. Si des mesures de redressement adéquates sont adoptées au niveau national, ces affaires peuvent finir par être renvoyées à l'État concerné pour qu'il y apporte une solution. En 2015, la Cour a rendu des arrêts pilotes au sujet des très mauvaises conditions de détention dans les prisons en Bulgarie (affaire *Neshkov*) et en Hongrie (affaire *Varga*). Elle en a également rendu au sujet du problème que constitue la durée excessive des procédures judiciaires en Pologne (affaire *Rutkowski*) et en Hongrie (affaire *Gaszón*).

■ Dans le cadre de sa politique visant à améliorer la connaissance et la compréhension de la Convention par le public, la Cour a enrichi sa collection de ressources numériques et imprimées avec des présentations vidéo sur des sujets juridiques, intitulées « COURTalks-disCOURS ». La première d'entre elles présente les critères de recevabilité. Produite en collaboration avec le programme HELP du Conseil de l'Europe, un programme de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit, elle est sous-titrée dans 14 langues.

■ Le 65^e anniversaire de la Convention a été célébré à Rome (Italie), ville où ce traité avait été ouvert à la signature le 4 novembre 1950, à l'occasion d'une conférence sur la protection des droits de l'homme en Europe. La Cour y était représentée par son Président.

Guido Raimondi, Président de la Cour, et **Sergio Mattarella**, Président de la République italienne lors du 65^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme (Rome, 1^{er} décembre 2015)





Nils Muižnieks,
Commissaire aux droits de l'homme

Commissaire aux droits de l'homme

Des informations détaillées sur les activités menées par le Commissaire en 2015 sont disponibles sur son site internet : www.coe.int/web/commissioner/
Compte Twitter du Commissaire : @CommissionerHR.

Le Commissaire aux droits de l'homme se penche et attire l'attention, en toute indépendance, sur les violations des droits de l'homme en Europe.

Nils Muižnieks (Lettonie) depuis avril 2012

SUIVI PAR PAYS

■ Le Commissaire a effectué 12 visites et publié neuf rapports de pays en 2015. Du 13 au 16 janvier, il a visité Melilla et Madrid (Espagne) pour discuter de questions relatives aux droits de l'homme des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. La principale question soulevée par le Commissaire lors de son déplacement était le projet de modification de la loi sur les étrangers, loi destinée à permettre le renvoi immédiat de migrants qui arrivent à Ceuta (Espagne) et Melilla. Le Commissaire a invité instamment les autorités espagnoles à faire en sorte que la législation garantisse véritablement le plein accès à une procédure d'asile effective, apporte une protection contre le refoulement et interdise les expulsions collectives. Il a aussi rappelé que l'Espagne avait l'obligation de veiller à ce qu'aucun migrant ne soit refoulé et de mener des enquêtes approfondies sur les allégations selon lesquelles des membres des forces de l'ordre auraient fait un usage excessif de la force à la frontière à l'encontre de migrants.

■ Le 24 avril et du 4 au 8 mai, le Commissaire a effectué une visite en Allemagne, qui était axée sur les droits de l'homme des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants, la lutte contre le racisme et l'extrémisme, et le cadre juridique et institutionnel de la protection et de la promotion des droits de l'homme. À l'issue de la visite, ainsi que dans le rapport qu'il a présenté ultérieurement à Berlin, le Commissaire a salué l'action menée par l'Allemagne en matière d'asile ces dernières années, mais a souligné la nécessité de résoudre les problèmes qui subsistent dans certains domaines, comme l'enregistrement des demandes d'asile, la longue durée des procédures d'asile, le manque de cours de langue officiels et les difficultés d'accès des demandeurs d'asile aux soins médicaux dans plusieurs Länder. Il a aussi encouragé les autorités allemandes à mieux lutter contre le racisme et l'extrémisme. Le rapport a été publié en octobre.

■ Du 29 juin au 3 juillet, le Commissaire a effectué une visite en Ukraine, essentiellement consacrée à la situation humanitaire dans l'est du pays. Il s'est rendu à Kiev, Dnipropetrovsk, Donetsk et Kramatorsk. À Kiev comme à Donetsk, le Commissaire a exhorté ses interlocuteurs à faciliter l'accès des organisations humanitaires internationales et l'acheminement de l'aide humanitaire aux groupes de personnes les plus vulnérables résidant sur des territoires non contrôlés par le gouvernement, situés à proximité de la ligne de contact et dans la zone tampon, notamment en créant des couloirs humanitaires spéciaux. Il a encouragé les autorités à prendre des mesures pour réduire au minimum les obstacles qui entravent sérieusement la liberté de circulation de part et d'autre de la ligne de contact. Le Commissaire a également abordé des questions relatives à la délivrance de certificats de naissance, de passeports, de certificats scolaires et d'autres documents aux enfants nés et vivant sur des territoires non contrôlés par le gouvernement. Le rapport a été publié en novembre.

■ Le Commissaire a effectué une visite en Hongrie du 24 au 27 novembre pour discuter de la situation des droits de l'homme des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, à la suite des changements radicaux apportés à la législation et à la pratique hongroises concernant ce domaine au cours de l'été 2015. Le Commissaire a reconnu que la Hongrie s'était retrouvée face à une tâche d'une ampleur sans précédent. Toutefois, une série de mesures prises hâtivement avaient rendu l'accès à une protection internationale extrêmement difficile et avaient assimilé de manière injustifiable les migrants et les demandeurs d'asile à des criminels. Le Commissaire a exhorté les autorités à remplacer les nouvelles mesures par une procédure d'asile respectant pleinement les droits de l'homme.



Nils Muižnieks, dans la cour de l'hôpital n° 21 dans le district de Kuybyshev de la ville de Donetsk, (Ukraine, 2 juillet 2015)

■ Le Commissaire a également effectué des visites dans les pays suivants : en Norvège (droits de l'homme des personnes handicapées, situation des *Travellers* norvégiens, des Roms et des migrants roms, et système de protection des droits de l'homme) ; en Bulgarie (liberté des médias, droits de l'homme des personnes placées en institution et droits de l'homme des migrants, y compris des demandeurs d'asile et des réfugiés) ; en Serbie (justice transitionnelle, lutte contre la discrimination et liberté des médias) ; à Saint-Marin (liberté des médias, architecture nationale des droits de l'homme, droits de l'homme des personnes handicapées, violence à l'égard des femmes et droits des femmes, et droits de l'homme des personnes LGBTI – lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes) ; en République slovaque (système de protection des droits de l'homme et droits de l'homme des Roms, des personnes handicapées et des personnes LGBTI) ; en Belgique (droits de l'homme des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants, droits de l'homme des personnes handicapées et droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage) ; en Géorgie (administration de la justice, tolérance, non-discrimination et situation des minorités ethniques et religieuses) ; et à Chypre (droits de l'homme des migrants et des demandeurs d'asile, et impact de la crise économique sur les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes, des enfants et des personnes âgées).

■ En outre, le Commissaire a publié deux rapports concernant des visites effectuées en 2014. L'un, publié en février 2015, rend compte de sa visite en France de septembre 2014. Ce rapport est axé sur la lutte contre l'intolérance et le racisme, ainsi que sur la protection des droits de l'homme des migrants, des Gens du voyage, des Roms et des personnes handicapées. Le Commissaire y exhorte les autorités à continuer de lutter fermement contre la discrimination, le discours de haine et l'antitsiganisme, et à améliorer la législation et la pratique en matière d'asile et d'immigration.

■ Le 10 mars 2015, le Commissaire a publié un rapport à la suite de la visite qu'il avait effectuée en Arménie du 5 au 9 octobre 2014. Ce rapport traite de l'administration de la justice et la protection des droits de l'homme dans le système judiciaire, ainsi que des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le Commissaire y recommande de renforcer l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité du système judiciaire. Il insiste aussi sur le fait de montrer plus de détermination à combattre l'impunité qui caractérise les cas d'actes de torture et de mauvais traitements commis par la police et par d'autres services répressifs.

■ Le 9 juillet 2015, le Commissaire a publié une version mise à jour de son avis sur la législation et la pratique relatives aux organisations non commerciales en Fédération de Russie à la lumière des normes du Conseil de l'Europe. Le Commissaire y constate que les modifications apportées à la législation depuis le premier avis, qui date de 2013, ont amplifié les problèmes déjà graves liés au manque de sécurité juridique, à l'arbitraire et aux sanctions disproportionnées ; ainsi, le parquet et les autorités exécutives disposent désormais de pouvoirs discrétionnaires étendus pour mettre en œuvre la législation.

ACTIVITÉS THÉMATIQUES

■ Le Commissaire s'est surtout employé à attirer l'attention sur les droits de l'homme des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés. À cette fin, il a eu des entretiens avec des responsables politiques et a mené des actions de sensibilisation, notamment au moyen d'articles, d'interviews, de déclarations et de conférences publiques.

■ En particulier, dans une tribune parue le 29 juin dans *l'International New York Times*, le Commissaire s'est dit préoccupé de constater que les pays européens et l'Union européenne ne respectent pas les droits de l'homme des migrants. Il a appelé les pays européens et l'Union européenne à répondre aux défis posés par les flux migratoires d'une manière plus conforme aux droits de l'homme ; cela suppose en particulier de développer les voies légales ouvertes aux migrants qui souhaitent demander l'asile ou solliciter une mesure de regroupement familial, et de traiter le problème de la peur de l'opinion publique face aux migrations et à l'asile en adoptant une démarche guidée par des principes respectant les droits de l'homme.

■ Un autre thème sur lequel le Commissaire a beaucoup travaillé est celui de la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme. Le 5 juin, le

Commissaire a publié un document thématique intitulé « La surveillance démocratique et effective des services de sécurité nationale », qui vise à donner des orientations pour renforcer la protection des droits de l'homme lors des opérations des services de sécurité.

■ Dans une tribune parue dans le *New York Times* le 27 octobre, le Commissaire a attiré l'attention sur le danger que peuvent représenter les mesures de surveillance intrusives adoptées par de nombreux pays européens. Il a mis les États membres en garde contre ces mesures, en soulignant la nécessité de limiter la surveillance et d'utiliser les données d'une manière qui respecte scrupuleusement la vie privée. Il a aussi insisté sur l'importance de mettre en place des procédures rigoureuses pour l'examen, l'utilisation et la conservation de toutes les données obtenues, et de veiller à ce que les personnes faisant l'objet d'une surveillance aient la possibilité d'exercer leur droit de recours.

■ Par ailleurs, le Commissaire a consacré de nombreuses activités au thème de la liberté d'expression et de la liberté des médias. Dans des rapports, des interviews, des articles, des déclarations et des conférences publiques, il a rappelé sans relâche aux États membres leur devoir de protéger les journalistes et de veiller à ce que la législation et la pratique n'entravent pas l'exercice des droits des médias. À l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, le Commissaire a publié une déclaration dans laquelle il a demandé instamment aux dirigeants européens d'améliorer les conditions de travail de la presse, notamment en levant tous les obstacles législatifs qui portent atteinte aux droits de la presse, en libérant les journalistes emprisonnés pour avoir fait leur travail et en se gardant de réagir par la violence ou l'intimidation envers les journalistes.

■ Le Commissaire a aussi continué à s'intéresser de près à la situation des défenseurs des droits de l'homme. En particulier, il est intervenu cinq fois en qualité de tierce partie dans des affaires examinées par la Cour européenne des droits de l'homme, qui concernaient des défenseurs des droits de l'homme en Azerbaïdjan. Il a fait état de défaillances systématiques dans le domaine de la liberté d'expression et d'association en Azerbaïdjan, qui se traduisent notamment par le harcèlement judiciaire de ceux qui émettent des critiques et par des représailles fréquentes contre ceux qui coopèrent avec les organisations internationales pour dénoncer des violations des droits de l'homme commises dans le pays.

■ Les 6 et 7 juillet, à Vilnius (Lituanie), le Commissaire a organisé une table ronde avec des défenseurs des droits de l'homme sur les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe. Une vingtaine de défenseurs des droits de l'homme, venus de différents



Centre d'accueil pour demandeurs d'asile à Berlin (AWO Refugium Gotenburger Strasse) (Allemagne, 10 mai 2015)

pays européens, ont participé à cette rencontre. Ils ont examiné plusieurs aspects spécifiques de l'égalité de genre et du respect des droits des femmes, et évalué la situation des défenseurs des droits des femmes qui œuvrent dans les États membres du Conseil de l'Europe.

■ Le Commissaire a publié une série d'articles dans son « Carnet des droits de l'homme », qui portent sur des sujets aussi divers que les migrations, les droits de l'enfant, les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage, la traite des êtres humains, les droits des femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'éducation inclusive, ou encore les efforts de réconciliation entre Arméniens et Turcs.

■ Un document thématique sur les droits des personnes intersexes a été publié en mai. Il donne aux gouvernements et aux professionnels des informations sur l'évolution actuelle des droits de l'homme, notamment sur les bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans le monde pour protéger les personnes intersexes et permettre à celles-ci de prendre elles-mêmes les décisions qui les concernent. Cela passe, par exemple, par des réformes de la législation relative à l'égalité de traitement. Le document thématique contient aussi les recommandations du Commissaire sur les moyens d'aller de l'avant, en particulier dans les domaines juridique et médical.

■ Les activités thématiques et de suivi par pays se sont également traduites par une utilisation intensive des réseaux sociaux. Le compte Twitter du Commissaire, @CommissionerHR, et sa page Facebook ont beaucoup gagné en visibilité, avec notamment plus de 12 300 abonnés Twitter.



Ban Ki-moon, Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies,
et **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire
Général du Conseil de l'Europe

Relations extérieures

www.coe.int/DER

POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'ÉGARD DES RÉGIONS VOISINES

La mise en œuvre de la politique à l'égard des régions voisines s'est poursuivie en 2015 en étroite coopération avec l'Union européenne. Le 4 février 2015, le Comité des Ministres a approuvé des documents de Partenariat de voisinage pour la période 2015-2017 avec les plus proches partenaires du Conseil de l'Europe, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, insufflant ainsi une nouvelle dynamique à cette politique. Les partenariats de voisinage combinent et consolident les deux piliers de la politique – dialogue politique et coopération. En Asie centrale, la coopération s'est poursuivie avec le Kazakhstan et le Kirghizistan au moyen de Priorités de coopération de voisinage (PCV). Les activités régionales ont également été poursuivies. Les pays voisins adhèrent désormais plus largement aux conventions du Conseil de l'Europe.

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, L'ONU ET L'OSCE

Union européenne

La coopération et la coordination des activités entre les deux organisations ont encore été renforcées sur la base du Mémorandum d'accord de 2007. Le dialogue politique de haut niveau s'est poursuivi et l'application du Mémorandum d'accord a été régulièrement examinée par les Délégués des Ministres. Le partenariat stratégique développé avec l'Union européenne a été renforcé au travers de ses trois piliers – le dialogue politique, la coopération juridique et les projets de coopération. Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints dans des États membres du Conseil de l'Europe et dans les régions voisines. La mise en œuvre du nouveau Cadre de coopération programmatique (CCP) pour la coopération dans les pays du Partenariat oriental en 2015-2017 a commencé en janvier. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la délégation de l'Union européenne auprès du Conseil de l'Europe ont en outre facilité le renforcement de cette coopération.

ONU

Le Secrétaire général des Nations Unies a rendu visite à l'Organisation en juin. Le Conseil de l'Europe a contribué aux discussions menant à l'adoption de l'Agenda 2030. La coopération était axée sur les droits de l'homme dans le cadre de l'examen périodique universel, sur la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, et sur la lutte contre le terrorisme aux niveaux intergouvernemental et parlementaire. La coopération entre les deux organisations a continué à s'intensifier grâce également aux Bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Genève (Suisse) et à Vienne (Autriche).

OSCE

Les relations avec l'OSCE ont porté sur un large spectre d'activités relatives à la dimension humaine « sur le terrain », aux niveaux intergouvernemental et parlementaire ou entre institutions et organes spécialisés. En avril, le Secrétariat du Conseil de l'Europe et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE ont procédé à un échange de lettres visant à intensifier la coopération. Les Bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Vienne (Autriche) et à Varsovie (Pologne) ont facilité la coopération.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS ET LES AUTRES PAYS

Le Conseil de l'Europe a maintenu des contacts réguliers avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'Organisation internationale de la francophonie, la Ligue des États arabes, l'Ordre de Malte et l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA). Aux relations préférentielles entretenues avec les États observateurs (Saint-Siège, Canada, Japon, Mexique et États-Unis) se sont ajoutées des relations avec plus de 70 États membres dans les domaines dans lesquels l'acquis du Conseil de l'Europe est un atout particulier au niveau mondial.



PROTECTION DU JOURNALISME SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

La plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, lancée le 1^{er} avril 2015, collecte et publie des alertes concernant les atteintes à la liberté des médias, ainsi que des informations sur les actions menées par le Conseil de l'Europe en réponse à ces alertes.



Débat avec **Alexei Venediktov**, rédacteur en chef de la radio l'Écho de Moscou : « Médias libres et indépendants pour garantir la liberté d'expression et la sécurité démocratique en Europe » (Strasbourg, 12 novembre 2015)

Planification politique et affaires politiques

PLANIFICATION POLITIQUE

■ Le deuxième rapport annuel du Secrétaire Général, intitulé *Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe: la sécurité démocratique, une responsabilité partagée*, a été diffusé en 2015 peu avant la session du Comité des Ministres du mois de mai à Bruxelles (Belgique). Le rapport examine la capacité des États membres à garantir et à renforcer la sécurité démocratique à l'intérieur de leurs frontières et, collectivement, sur l'ensemble du continent. Il évalue dans quelle mesure les 47 États membres du Conseil de l'Europe sont aptes à appliquer les cinq piliers de la sécurité démocratique: un système judiciaire efficace et indépendant, la liberté d'expression, la liberté de réunion et d'association, le fonctionnement des institutions démocratiques, et, enfin, une société inclusive et une citoyenneté démocratique. Le rapport s'appuie par ailleurs sur la capacité du Conseil de l'Europe à suivre et à évaluer les résultats obtenus en matière de démocratie, de droits de l'homme et d'État de droit, à proposer des solutions pour remédier aux insuffisances dans ce domaine et à aider à la mise en œuvre de ces solutions. Il a reçu des retours très positifs des ministres à Bruxelles.



2^e rapport du Secrétaire Général, Thorbjørn Jagland, sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe

■ Une réunion des directeurs de la planification politique des États membres du Conseil de l'Europe s'est tenue en 2015, avec la participation d'experts universitaires externes éminents qui se sont penchés sur les questions de sécurité démocratique. Cette réunion a contribué à clarifier ce concept et a fourni l'occasion de présenter le rapport fraîchement publié du Secrétaire Général.

■ En décembre 2014, le Conseil de l'Europe lançait la Plateforme internet pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. Cette plateforme est devenue opérationnelle en avril 2015. Elle encourage les organisations partenaires habilitées à émettre des alertes quand des journalistes sont menacés et permet au Conseil de l'Europe de réagir plus efficacement à ces alertes. À la fin de l'année 2015, elle comptabilisait plus de 100 alertes provenant d'organisations partenaires. Un dialogue continu s'est instauré entre le Cabinet du Secrétaire Général, le Commissaire aux droits de l'homme, l'Assemblée parlementaire et les États membres sur le suivi de ces alertes, à la fois sur une base thématique et par pays concerné. La plateforme a été présentée et a figuré au premier plan lors des sessions de l'Assemblée parlementaire, du Forum mondial de la démocratie et de plusieurs événements importants liés à la liberté d'expression. Cette initiative vient en réponse à la tendance relevée dans le deuxième rapport du Secrétaire Général, qui notait que les menaces à la liberté d'expression, notamment celles à l'encontre de la liberté des médias et de la protection des journalistes, sont plus redoutables, plus profondément ancrées et plus étendues géographiquement que ce que l'on avait pu croire jusqu'ici.

■ Un nouveau cycle de conférences a été lancé, qui met l'accent sur la sécurité démocratique. Deux débats se sont tenus, attirant un public nombreux, introduits respectivement par Ismaïl Serageldin, directeur de la Bibliotheca Alexandrina (Bibliothèque d'Alexandrie, Égypte), et Alekseï Venediktov, rédacteur en chef de la radio l'Écho de Moscou.

ÉCOLES D'ÉTUDES POLITIQUES

■ Au moment d'entamer sa 21^e année d'activité, le réseau des Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe continue d'offrir une formation de haut niveau à une nouvelle génération de dirigeants issus de 24 pays du continent européen et du sud de la Méditerranée. Des bulletins réguliers diffusent des informations sur les activités des écoles. Outre le soutien accordé aux cycles de formation annuels de chaque école, le réseau a développé sa capacité à rassembler des participants de pays en situation de conflits gelés, qui ont rarement l'occasion de communiquer entre eux. Citons, à titre d'exemple, le séminaire conjoint des écoles grecque et turque intitulé « Explorer la politique de l'amitié », ainsi qu'un événement pilote organisé à Chypre sur « La portée et les perspectives d'une École d'études politiques à Chypre », réunissant de jeunes dirigeants des deux communautés de l'île.

■ Cette année a également été marquée par le lancement du Programme Sud II, qui a permis aux écoles de Tunisie et du Maroc de consolider leur statut d'acteurs engagés dans la gouvernance démocratique et d'agents de progrès pour la région.

■ Certaines écoles continuent à rencontrer des obstacles politiques qui les empêchent de mener à bien leur mission. L'École d'éducation à la citoyenneté de Moscou, la première des Écoles d'études politiques à avoir vu le jour, reste enregistrée comme « agent étranger » aux termes de la loi adoptée par les autorités russes. L'ensemble du réseau a répondu à ce défi en organisant des événements d'envergure, notamment un séminaire conjoint à Tbilissi (Géorgie), un programme d'échange avec l'école de Visegrád (Hongrie) et un forum civique intitulé « À la recherche de l'universalisme perdu », organisé par l'Association des Écoles d'études politiques en collaboration avec la Fondation Robert-Bosch à Berlin (Allemagne). Parallèlement, l'école de Moscou a lancé une plateforme en ligne pour diffuser des discussions avec d'éminents experts russes et étrangers sur les défis auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui.

■ Le directeur de l'école de Bakou, Ilgar Mammadov, est emprisonné depuis plus de trois ans, tandis que la décision définitive de la Cour européenne des droits de l'homme le concernant est toujours ignorée par les autorités. Cette situation a conduit le Secrétaire Général à lancer une enquête officielle sur l'application de la Convention européenne des droits de l'homme en Azerbaïdjan.

■ Deux événements ont donné l'occasion aux participants de l'ensemble du réseau de se rencontrer et d'échanger des connaissances et de bonnes pratiques. Le 2^e Séminaire international des anciens élèves des



Séminaire international des anciens élèves des Écoles d'études politiques sur le thème « Défendre la démocratie, la liberté et la dignité humaine contre les menaces internes et externes » (pont de Mostar, Sarajevo, 25-26 juin 2015)

Écoles d'études politiques a réuni près de 50 participants sélectionnés pour discuter du thème « Défendre la démocratie, la liberté et la dignité humaine contre les menaces internes et externes ». Leurs conclusions ont constitué une contribution initiale à l'édition 2015 du Forum mondial de la démocratie de Strasbourg. Le forum a réuni 500 participants des écoles qui ont réfléchi à l'équilibre à trouver entre sécurité et liberté dans une société démocratique menacée. En outre, cette manifestation a permis aux participants des écoles de se rencontrer lors d'une série d'événements organisés spécialement pour eux.

AFFAIRES POLITIQUES

■ Comme les années précédentes, la Direction des affaires politiques (DAP) a contribué à l'élaboration des 11^e et 12^e rapports de synthèse du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie, lesquels ont été soumis pour examen au Comité des Ministres. Conformément aux décisions du Comité, les rapports font le point sur la situation en Géorgie après le conflit d'août 2008, fournissent des informations sur les activités connexes du Conseil de l'Europe et suggèrent de nouvelles initiatives à prendre par l'Organisation en termes de mesures de confiance dans la région touchée par les conséquences du conflit.

■ À la suite d'une visite de travail de la DAP à Belgrade (Serbie), en septembre 2014, en vue de dresser le deuxième bilan périodique, fondé sur le dialogue, des activités de coopération et des progrès accomplis par la Serbie dans la mise en œuvre de ses engagements statutaires et des processus démocratiques, ce rapport a été présenté au Comité des Ministres qui l'a examiné en 2015. Au vu des conclusions positives du rapport, les Délégués sont convenus de ne plus faire

de bilan périodique, étant entendu que les autorités serbes achèveraient les réformes en cours, comme le recommandait le Comité.

■ S'agissant d'autres actions engagées par le Comité des Ministres dans plusieurs États pour compléter le suivi par pays, la DAP a effectué une mission d'information en Azerbaïdjan en 2015 et le rapport sur l'état de la mise en œuvre des engagements contractés par ce pays a été soumis au Comité qui, entre juin et octobre, l'a examiné. Le Comité a adopté, par l'intermédiaire de ses Délégués, une décision selon laquelle il appelle à nouveau l'Azerbaïdjan à respecter ses engagements, en accordant une attention particulière à la situation des droits de l'homme dans le pays.

■ En outre, dans le cadre des mêmes activités liées au suivi et dans le prolongement d'une visite de travail de la DAP en Arménie, en juillet 2015, un rapport sur l'état de la mise en œuvre des engagements contractés par ce pays a été soumis aux Délégués des Ministres en vue de son examen et de l'élaboration d'un projet de décision.

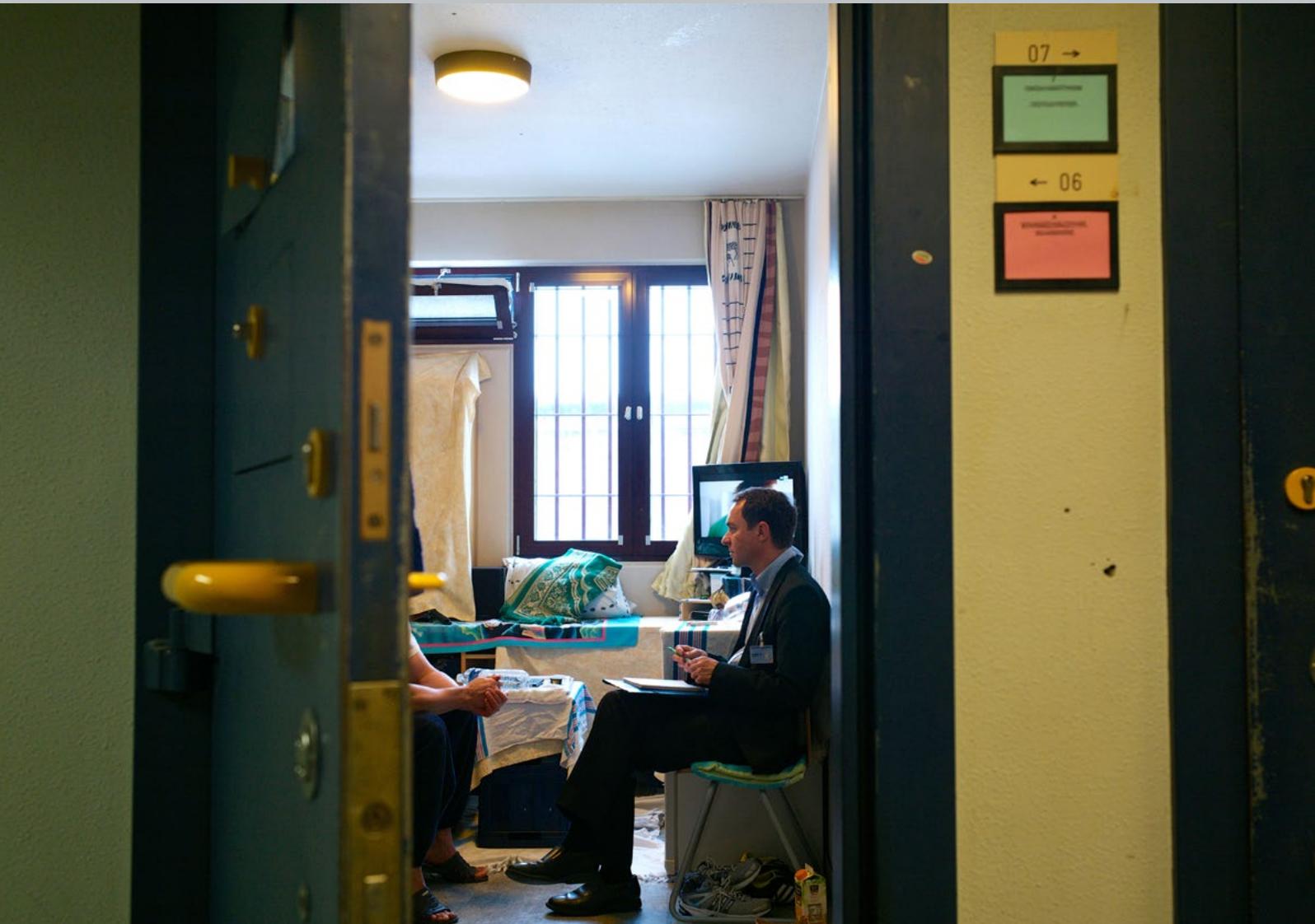
■ Pour ce qui est de la coopération avec le Bélarus, en 2015, le projet mis en œuvre par le Conseil de l'Europe sur le point d'information de Minsk, sous la coordination générale de la DAP, a contribué au renforcement de l'action et de la visibilité de l'Organisation dans le pays. Des informations sur les normes et les politiques du Conseil de l'Europe ont été largement diffusées grâce à 45 activités (présentations, tables rondes et conférences) auxquelles ont participé quelque 1 200 élus locaux. Ces activités couvraient les questions ci-après auxquelles le Conseil de l'Europe accorde une importance toute particulière : les moyens d'instaurer un moratoire ou d'abolir la peine capitale, la procédure pénale et les droits de l'homme, les activités des institutions nationales des droits de l'homme, l'égalité de genre et la participation des femmes à la vie publique (nouveau thème en 2015), la politique de jeunesse, le patrimoine culturel, la cybercriminalité et l'éducation aux droits de l'homme. Le point d'information a participé à l'organisation de plusieurs visites de suivi dans le pays (Groupe consultatif T-DO, Groupe d'États contre la corruption – GRECO). En outre, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères du Bélarus, le Conseil de l'Europe a organisé avec succès une conférence spécialisée sur les conventions et les normes juridiques élaborées par l'Organisation. Il a, de surcroît, organisé, en coopération avec le ministère de l'Éducation de ce pays, une réunion visant à étudier les possibilités d'adhésion du Bélarus au Processus de Bologne et a suivi de près le processus d'adhésion tout au long de l'année. Enfin, une attention particulière a été accordée aux médias. Les lauréats d'un concours de rédaction destiné aux élèves journalistes ont pris part aux travaux de l'édition 2015 du Forum mondial



« Méthodes interactives d'enseignement de la langue anglaise » pour les enseignants d'anglais de Soukhoumi, Gali et Tbilissi (Istanbul, 30 novembre-3 décembre 2015)

de la démocratie ; des journalistes régionaux ont participé à l'une des sessions du Congrès et une visite d'étude au Conseil de l'Europe a été organisée pour les représentants des services de presse des ministères et organismes bélarussiens chargés tout particulièrement des questions traitées par le Conseil de l'Europe.

■ La DAP a continué de mettre en œuvre les mesures de confiance dans les zones de postconflit, de conflit gelé ou de conflit prolongé. En 2015, ce programme a favorisé la diffusion des normes du Conseil de l'Europe et contribué au dialogue et au renforcement des capacités des professionnels dans les régions touchées. Les principaux bénéficiaires du programme sont des représentants des deux rives du Nistru/Dniestr en République de Moldova ainsi que des représentants du Caucase du Sud, dont l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. La coopération entre les professionnels de santé des deux rives du Nistru/Dniestr a conduit à l'adoption d'un plan d'action pour lutter contre la tuberculose et d'autres maladies transmissibles dans les établissements pénitentiaires. En 2015, le dialogue entre des médiateurs de Tbilissi et de Soukhoumi (Géorgie) ainsi que des membres de la société civile s'est poursuivi par des discussions fructueuses concernant plusieurs domaines particuliers (les soins de santé, la liberté de circulation, les droits des détenus, la lutte contre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes, la sensibilisation aux droits de l'homme) qui ont abouti à des propositions concrètes pour de futures actions communes. En outre, en 2015, des experts et fonctionnaires du Conseil de l'Europe ont présenté, à Soukhoumi, une série de quatre communications sur des questions liées aux droits de l'homme et des activités de coopération ont été menées entre des professionnels de Tbilissi (Géorgie) et de Soukhoumi sur la prévention et le traitement de la toxicomanie.



Un des nombreux entretiens menés par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (janvier 2015)

Direction générale

Droits de l'homme et État de droit

www.coe.int/t/dgi/default_fr.asp

PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DES DROITS DE L'HOMME

Mécanisme de suivi

Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

■ Le Service de l'exécution des arrêts, d'une part, assiste le Comité des Ministres par le biais de conseils et d'assistance dans ses fonctions de surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. D'autre part, il apporte son soutien aux États membres dans leurs efforts pour aboutir à une exécution pleine, efficace et rapide des arrêts. Les expériences de 2015 ont confirmé les tendances positives observées ces dernières années et suggèrent que les efforts entrepris depuis l'adoption en 2011 des nouvelles méthodes de travail du Comité des Ministres continuent de porter leurs fruits³.

■ L'année 2015 a vu un nouveau nombre record d'affaires closes : 1 532 (1 502 en 2014) – ce qui a diminué le nombre d'affaires pendantes à 10 616 (10 904 en 2014) ; parmi ces affaires pendantes, celles impliquant des problèmes structurels ont cependant augmenté de 1 513 en 2014 à 1 537 en 2015. 1 179 nouvelles affaires représentent une diminution de 210 par rapport à 2014. Parmi elles, 195 (soit 16 de moins qu'en 2014) révèlent de nouveaux problèmes structurels, les autres affaires étant principalement des affaires répétitives.

■ Les activités de surveillance et d'assistance se sont concentrées sur les 332 affaires placées sous surveillance soutenue (328 en 2014) relatives aux affaires interétatiques, concernant des problèmes structurels importants ou des problèmes complexes, ou encore le besoin de mesures individuelles urgentes. La plupart des affaires sous cette procédure concernaient le surpeuplement carcéral et les mauvaises conditions de détention, la non-exécution de décisions de justice nationales, la durée excessive de procédures judiciaires, des problèmes relatifs à l'usage de la force par les forces de sécurité et au recours excessif à la privation de liberté. De nombreuses affaires concernaient également les élections, la liberté de réunion, d'association

3. Les statistiques présentées sont provisoires, des chiffres définitifs seront fournis dans le « Rapport annuel du Comité des Ministres sur son activité de surveillance ».

et d'expression ainsi que les droits de propriété. Dans le cadre de cette surveillance, le Comité a adopté des décisions dans 106 affaires, afin de soutenir et d'encourager les efforts d'exécution en cours, et d'aider à surmonter des obstacles politiques et juridiques complexes.

Torture et traitements inhumains ou dégradants

■ En 2015, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a effectué 10 visites périodiques (en Allemagne, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en France, au Luxembourg, à Malte, en République de Moldova, en Serbie, en Suède, en Suisse) et sept visites ad hoc (en Azerbaïdjan, en Bulgarie, en Grèce, en Hongrie, en Italie, en Turquie, au Kosovo⁴), totalisant 160 jours de visite sur le terrain. Quatre de ces visites ad hoc se sont notamment focalisées sur la situation des ressortissants étrangers privés de liberté. Les visites en Grèce, Hongrie et Turquie ont permis d'examiner le traitement et les conditions de rétention des ressortissants étrangers privés de liberté en vertu de la législation relative aux étrangers. La visite en Italie a impliqué la présence d'une délégation du CPT sur un vol coordonné par Frontex à destination de Lagos (Nigeria).

■ Le 2 mars 2015, le CPT a organisé une conférence à l'occasion de son 25^e anniversaire afin d'examiner les différents aspects de la prévention de la torture et des mauvais traitements. Les points discutés incluaient les mesures prises pour lutter contre l'impunité, les soins de santé dispensés en milieu pénitentiaire, l'isolement, le traitement des mineurs placés en détention ainsi que les normes en matière de psychiatrie.

■ À la demande des autorités nationales concernées, 18 rapports de visite et un nombre équivalent de réponses des gouvernements ont été rendus publics au cours de l'année. Par ailleurs, le CPT a publié une déclaration publique concernant la Bulgarie en mars.

■ Le CPT a publié un document sur ses normes concernant l'espace vital par détenu dans les établissements pénitentiaires, ainsi qu'un aide-mémoire pour les visites des établissements sociaux où des personnes peuvent être privées de leur liberté.

4. Toute référence au Kosovo dans le présent rapport, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.



Conférence du programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit « Programme HELP » (Strasbourg, 4-5 juin 2015)

Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale

■ L'un des événements majeurs de 2015 a été l'organisation d'une conférence sur « L'avenir de la protection des droits sociaux en Europe », tenue les 12 et 13 février, sous les auspices de la présidence belge du Conseil de l'Europe. La conférence s'est inscrite dans le Processus de Turin qui a été lancé au cours de la présidence italienne de l'Union européenne et vise à « renouveler l'intérêt politique pour les droits sociaux en Europe dans le contexte actuel ». Quatre axes d'action ont été mis en évidence visant à garantir l'avenir de la protection des droits sociaux en Europe : a. protéger les droits sociaux en temps de crise ; b. assurer la cohérence de la protection des droits sociaux fondamentaux ; c. renforcer l'efficacité de la Charte sociale européenne ; et d. maximiser les synergies potentielles entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans le domaine des droits sociaux.

■ Le Processus de Turin sera poursuivi par l'organisation de deux événements organisés à Turin (Italie) les 17 et 18 mars 2016 : une conférence interparlementaire sur la Charte sociale européenne prévoyant la possibilité pour les parlementaires européens de discuter de la mise en œuvre de droits sociaux au niveau national et un forum sur les droits sociaux en Europe qui fera le point sur la mise en œuvre des droits sociaux en Europe dans la période de « l'après-crise ».

Normes

■ En 2015, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a adopté son rapport sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme, qui couvre les quatre questions suivantes : a. la mise en œuvre de la Convention au niveau national ; b. l'autorité de la Cour (son volume d'affaires et l'autorité de sa jurisprudence) ; c. l'exécution des arrêts et leur surveillance ; et d. la place du mécanisme de la Convention dans l'ordre juridique européen et international.

■ Parallèlement à ces travaux, le Comité d'experts sur la réforme de la Cour (DH-GDR) a traité en particulier la question du réexamen ou de la réouverture d'affaires à la suite d'arrêts de la Cour – bonnes pratiques et difficultés pratiques et procédurales (voir www.coe.int/t/dghl/standardsetting/cddh/reforme-chr/Reopening-fr.asp).

■ En ce qui concerne le développement et la promotion des droits de l'homme, le CDDH a adopté :

- ▶ une compilation des normes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion, et les liens avec d'autres droits de l'homme, et un projet de lignes directrices du Comité des Ministres aux États membres sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses, ainsi qu'une étude de faisabilité sur l'impact de la crise économique et les mesures d'austérité sur les droits de l'homme en Europe ;
- ▶ un projet de recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et les entreprises, à la lumière des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Coopération

■ L'objectif visant à mieux protéger les droits de l'homme au niveau national, principale priorité de l'Organisation, a été soutenu par des réformes de la justice pénale, des mesures pour combattre les mauvais traitements et l'impunité, le renforcement des recours effectifs, l'harmonisation de la jurisprudence nationale. En Arménie, une unité spécialisée a été mise en place pour aider la Cour de cassation à mieux examiner les affaires au regard de la jurisprudence de Strasbourg. Au Monténégro, le soutien apporté à la Cour constitutionnelle a permis que celle-ci soit reconnue comme un recours effectif par la Cour européenne des droits

de l'homme. En Serbie, une nouvelle voie de recours a été mise en place pour lutter contre la durée excessive des procédures. Grâce aux orientations fournies par la Cour suprême de cassation aux juridictions inférieures, la cohérence de la jurisprudence nationale a été améliorée. En conséquence, le nombre de requêtes à Strasbourg a diminué drastiquement. En Ukraine, le soutien à la réforme de la justice pénale a permis une diminution de moitié du nombre de personnes en détention préventive. Une analyse critique des enquêtes effectives des événements de Maïdan et d'Odessa a été effectuée par le Comité consultatif international. HELP est devenu l'unique programme paneuropéen de formation juridique intégrant les instruments du Conseil de l'Europe et la jurisprudence de la Cour dans les programmes nationaux de formation des professionnels du droit. De nouveaux cours de formation ont permis de répondre aux changements sociétaux auxquels l'Europe fait face, notamment le cours HELP/HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) sur le droit d'asile. Ces résultats ont pu être obtenus grâce à la coopération active des États membres, combinée à l'attention particulière que les projets de coopération ont portée aux besoins des partenaires nationaux compte tenu des nouveaux contextes politiques.



« La liberté d'expression est-elle encore une condition nécessaire à la démocratie ? », conférence internationale (Strasbourg, 13-14 octobre 2015)



Conférence sur la mise en œuvre d'un mécanisme efficace pour la transparence de la propriété des médias en Ukraine (Kiev, 16 novembre 2015)

QUESTIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Médias

Liberté d'expression

Plus de 400 personnes ont assisté à la conférence du Conseil de l'Europe, organisée les 13 et 14 octobre 2015 à Strasbourg, intitulée « La liberté d'expression est-elle encore une condition nécessaire à la démocratie ? ». Cette conférence a traité des questions et défis actuels liés à la liberté d'expression, tels que le glissement vers une criminalisation de l'expression libre en voulant répondre au discours de haine, le fait de lutter contre le terrorisme tout en respectant la liberté d'expression en ligne et les incidences de la surveillance de masse.

Activités de coopération

Plus de 350 activités de coopération ont été menées en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en République de Moldova, au Monténégro, en Serbie, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », en Ukraine, au Kosovo, en Tunisie et au Maroc.

Les projets ont englobé un très large éventail d'activités, parmi lesquelles : des expertises juridiques, des programmes de formation, des séminaires, des conférences et d'autres événements sur les droits et les responsabilités des journalistes, les services publics de radiodiffusion, l'indépendance des autorités de régulation, la gouvernance de l'internet, l'autorégulation, les



Séminaire rassemblant des journalistes marocains, des représentants de l'Union nationale de la presse marocaine et des experts du Conseil de l'Europe (Rabat, Maroc, 28 septembre 2015)

codes de déontologie journalistique, avec la participation notamment de fonctionnaires et de professionnels des médias et de la société civile.

Observatoire européen de l'audiovisuel (accord partiel élargi)

Sous sa présidence monténégrine, en 2015, l'observatoire a fait évoluer son *Annuaire – Télévision, cinéma, vidéo et services audiovisuels à la demande* en une publication électronique disposant de fonctions de recherche. Il a développé « LUMIERE PRO », un outil de recherche autofinancé sur les entrées des films, et a lancé sa nouvelle AVMS Database, une base de données sur la transposition de la Directive « Services de médias audiovisuels » (ou « Directive SMA ») dans la législation nationale. L'observatoire a publié *FOCUS*

2015 – Tendances du marché mondial du film, et IRIS, sa lettre d'information juridique mensuelle. Il a traité de la radiodiffusion des œuvres de fiction sur les chaînes de télévision européennes et, à la demande de la Commission européenne, a consacré un *FOCUS* spécial à l'industrie de l'animation en Europe. L'observatoire a produit trois rapports *IRIS Plus* sur la protection des mineurs dans un paysage médiatique en pleine convergence, la territorialité et son impact sur le financement des œuvres audiovisuelles et le respect du droit d'auteur en ligne. Un *IRIS Spécial* a traité des activités en ligne des médias de service public – mission et financement. Un *IRIS Extra* a analysé la réglementation des contenus en ligne en Fédération de Russie.

■ De plus, l'observatoire a mené d'importants projets de recherche sur les services à la demande et les questions entourant la Directive SMA (REFIT – Regulatory Fitness and Performance Programme) à la demande de la Commission européenne.

■ L'observatoire a organisé sa conférence annuelle du Marché du film de Cannes (France) en mai, consacrée à l'avenir du financement des films en Europe. En juin, un atelier organisé à Podgorica (Monténégro), avec la présidence monténégrine de l'observatoire, a examiné les fonds d'aide à la production audiovisuelle afin d'éclairer le débat sur une nouvelle loi relative à la cinématographie, adoptée par la suite. L'observatoire a également présenté son rapport *FOCUS* sur l'animation au Marché international du film d'animation (MIFA) à Annecy (France) en juin. La seconde conférence d'automne de Bruxelles (Belgique) portait sur la mission et le financement des médias de service public en ligne.

Gouvernance de l'internet

■ Dans une déclaration, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a rappelé que la société Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), en tant que société privée à but non lucratif, devait respecter le droit international relatif aux droits de l'homme. Il a invité ses 47 États membres à faire en sorte qu'ICANN, qui gère les noms de domaine d'internet à l'échelle mondiale, mette en place des mécanismes appropriés pour identifier, prévenir et éliminer les violations éventuelles des droits de l'homme dans le monde du travail.

■ Le Comité des Ministres a réaffirmé son soutien à une gouvernance plurielle d'internet – fondée sur une collaboration entre gouvernements, milieux d'affaires, société civile et milieux techniques. Il a invité également les Nations Unies à prolonger jusqu'en 2025 le mandat du Forum sur la gouvernance de l'internet.

Protection des données

■ Les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne ont démontré l'importance de la modernisation en cours de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STCE n° 108), ainsi que la promotion internationale de ce traité qui demeure une priorité pour le Conseil de l'Europe. L'Organisation a invité de nouveaux pays à signer le texte (Maurice, Sénégal, Tunisie).

■ La Recommandation CM/Rec(2015)5 sur le traitement des données personnelles dans le cadre de l'emploi a été adoptée le 1^{er} avril 2015. Elle révisé la recommandation de 1989 sur le même sujet, traitant des enjeux qui résultent de l'utilisation des technologies de l'information et de communication dans le cadre de l'emploi.

Bioéthique

■ La Conférence internationale sur les technologies émergentes et les droits de l'homme, organisée par le Comité de bioéthique (DH-BIO) en mai 2015, a eu pour objectif d'identifier les enjeux, pour les droits de l'homme, des technologies émergentes.

■ À la lumière des développements récents dans le domaine de la génétique, le DH-BIO a adopté la Déclaration sur les technologies de modification du génome, rappelant les principes de référence établis dans la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (STCE n° 164) (Convention d'Oviedo) sur cette question.

■ Le traitement, à des fins d'assurance, des données à caractère personnel relatives à la santé et la recherche utilisant du matériel biologique a fait l'objet de deux projets de recommandation finalisés en 2015.

■ En outre, une consultation publique a eu lieu sur un projet de protocole additionnel à la Convention d'Oviedo, relatif à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du placement et du traitement involontaires.

ÉTAT DE DROIT

Lutte contre la criminalité

■ Dans le but de combattre le déplacement des combattants terroristes étrangers, le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) a rédigé, dans un temps record, un protocole additionnel à la Convention sur la prévention du terrorisme (STCE n° 196). Le protocole incite les pays signataires à criminaliser les voyages et l'assistance aux voyages à l'étranger à des

fins terroristes et, ce qui est plus important, à participer à un réseau des points de contact ouverts en continu d'échange d'informations de police. Ouvert à la signature à Riga (Lettonie) le 22 novembre, le protocole a été signé par 21 États avant la fin de l'année 2015.

■ Le CODEXTER a travaillé sur la mise à jour de la Recommandation Rec(2005)10 du Comité des Ministres relative aux « techniques spéciales d'enquête » en relation avec des infractions graves, y compris des actes de terrorisme, afin de prendre en compte les derniers développements technologiques relatifs à l'internet. Le comité a également analysé les liens entre le terrorisme et le crime organisé.

■ Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a développé ses procédures visant à identifier les risques de financement du terrorisme. MONEYVAL a adopté cinq rapports faisant partie de son quatrième cycle d'évaluation. Il a effectué deux visites sur place (en Arménie et Serbie) dans le cadre du cinquième cycle d'évaluation et adopté un premier rapport selon les nouveaux critères établis par ce dernier. La Bosnie-Herzégovine a pris des mesures pour remédier aux manquements constatés, ce qui a permis à MONEYVAL d'alléger la procédure de non-respect en retirant sa déclaration publique. Le Comité des Ministres a ajouté Gibraltar (Royaume-Uni) aux juridictions faisant l'objet d'évaluations par MONEYVAL.

■ Dans le domaine de la prévention de la corruption, du blanchiment d'argent et de la lutte contre le financement du terrorisme, une vingtaine de pays ont bénéficié d'une coopération technique. Le travail sur le recouvrement des biens mal acquis a gagné en importance. Plus de 3 000 personnes, dont un tiers de femmes, venant des gouvernements et de la société civile, ont participé à quelque 114 activités de coopération technique. Lors de réunions internationales importantes à Tirana (Albanie) et à Prague (République tchèque), les partenaires de l'Espace économique européen ont discuté des nouvelles tendances dans le domaine du crime économique et ont pu développer leur coopération. Deux nouveaux programmes ont été lancés dans le cadre du Partenariat oriental et du Voisinage Sud. Cinq nouveaux programmes ont été développés pour la Bulgarie, la République de Moldova, le Kosovo, la Fédération de Russie et le Kirghizistan. La mise en œuvre de ces programmes commencera en 2016.

■ Dans le domaine du droit pénal, le Conseil de l'Europe a continué à mobiliser des juges, des procureurs et des fonctionnaires dans un travail d'amélioration de l'application de plus de 30 conventions du Conseil de l'Europe. Des dossiers d'information par pays, des modèles de requêtes et des lignes directrices pratiques ont été développés pour faciliter l'entraide

judiciaire en matière pénale (www.coe.int/tcj). Les conventions dans le domaine du droit pénal ont été passées en revue, ce qui a révélé le besoin de préparer une nouvelle convention sur les crimes portant atteinte au patrimoine culturel. Ce travail débutera en 2016.

■ Les lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent ont été finalisées et seront adoptées courant 2016. Une assistance à la réforme des prisons ainsi qu'à la réforme du travail de police a été fournie moyennant la coopération technique avec 35 États membres. Parmi les résultats obtenus, on peut noter l'amélioration des services de santé en prison, le renforcement de la protection des prisonniers vulnérables, l'augmentation de l'usage de la probation, la baisse de l'impunité et, en général, un meilleur respect des droits de l'homme.

■ Une série d'événements de promotion, dont une conférence à Chypre en novembre 2015, ont permis de promouvoir la signature et la ratification de la Convention Médicrime qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Abus et trafic illicites de drogues

■ Le 1^{er} janvier 2016, Monaco est devenu le 38^e État membre du Groupe Pompidou. Les préparations du groupe pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) sur le problème mondial de la drogue sont axées sur l'importance de la prévention, de la réduction des dommages, de la prise en charge thérapeutique, et marquent leur forte opposition à la peine de mort pour des délits liés aux drogues. Le groupe a commencé des activités sur les coûts sociaux et financiers des politiques de drogue, sur le rôle de la société civile en réponse à l'usage de substances et sur les expériences mises en œuvre en matière de régulation du cannabis. Les questions de genre ont été abordées dans le cadre de l'abus de médicaments délivrés sous ordonnance et dans la relation entre drogue, femmes et violence. Les communautés thérapeutiques pilotes en République de Moldova ainsi que l'amélioration des traitements de l'addiction dans les prisons et pour les personnes déplacées hors des zones de conflit en Ukraine constituent de nouvelles étapes importantes. Le groupe a continué à apporter des réponses aux problèmes liés aux usages de drogues dans le sud de la Méditerranée.

Corruption (GRECO)

■ Dans son 4^e cycle d'évaluation, le GRECO entend renforcer l'efficacité de la prévention de la corruption chez les parlementaires, les juges et les procureurs. Des rapports indiquant les actions à entreprendre (la phase de mise en œuvre de 18 mois donnant ensuite lieu à un *reporting*) ont été adressés aux autorités de

l'Arménie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Grèce, de la Hongrie, du Monténégro, du Portugal, de la Roumanie, de la Serbie et de la Turquie. Ainsi, à la fin de l'année 2015, 34 rapports avaient été établis dans le cadre de ce cycle. Les pays de l'ensemble du continent européen et les États-Unis d'Amérique participent au processus dynamique d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs mis en œuvre par le GRECO.

■ Le GRECO a également procédé à un passage en revue du degré de conformité de 29 pays avec les recommandations, notamment celles concernant le financement de la vie politique, qui leur avaient été adressées dans le cadre du 3^e cycle. Dans ce contexte, le GRECO continue de prôner avec détermination une plus grande transparence en matière de financement des partis politiques et des campagnes électorales. De plus, la coopération avec l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA) est à l'origine d'un renforcement mutuel positif de l'action des deux organisations dans ce domaine.

■ Le GRECO a défini le thème de son 5^e cycle, qui va débuter en 2017 et portera sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité dans les gouvernements centraux et les services répressifs. Ce thème montre une fois encore que le GRECO est résolu, dans l'intérêt de la sécurité démocratique, à s'attaquer aux pratiques corrompues et répréhensibles dans les institutions clés.

Cybercriminalité

■ La Convention de Budapest sur la cybercriminalité (STCE n° 185) a été à nouveau confirmée comme étant le traité international le plus influent pour lutter contre la cybercriminalité. Le Canada, le Luxembourg, la Pologne, le Sri Lanka et la Turquie sont devenus parties. Le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) a assuré la qualité de la mise en œuvre du texte et a lancé son troisième cycle d'évaluation. Le Groupe de travail du T-CY sur les preuves dans le nuage a coopéré avec les autorités de protection des données et le secteur privé afin de développer des solutions de réglementation à l'accès de la justice pénale à des éléments de preuve électroniques sur des serveurs *cloud*. Le Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité en Roumanie a mis en place des programmes de renforcement des capacités afin d'apporter un soutien aux pays du monde entier. En décembre, de nouveaux projets conjoints avec l'Union européenne sur la coopération public-privé en Europe de l'Est, sur la confiscation du produit de la criminalité en ligne en Europe du Sud-Est et sur une version étendue de l'Action globale sur la cybercriminalité (Glacy) ont été signés. La Conférence Octopus sur la cybercriminalité (Strasbourg, juin) a souligné les risques pesant sur l'État de droit dans le cyberspace.

JUSTICE ET COOPÉRATION JURIDIQUE

Commission de Venise

■ La Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles. La commission a adopté 45 avis et rapports en 2015.

■ La commission a coopéré avec l'Arménie et l'Ukraine sur les **réformes constitutionnelles**, et avec l'Albanie, la Bulgarie et la République kirghize sur les amendements constitutionnels concernant principalement le système judiciaire.

■ Le **fonctionnement du système judiciaire**, notamment les conditions de lutte contre la corruption parmi les juges, a été un thème récurrent en 2015. La législation sur la discipline et la révocation des juges dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », sur le ministère public de la Géorgie, du Monténégro et de la République de Moldova, ainsi que des amendements constitutionnels portant sur le système juridique en Albanie, en Bulgarie et au Kirghizistan ont été évalués par la commission. À la demande de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, la commission a analysé les actuelles restrictions aux droits politiques des juges.

■ La **coopération avec l'Ukraine** s'est focalisée sur la décentralisation du pays et sur le pouvoir judiciaire. D'autres questions clés, telles que la lustration des fonctionnaires et des juges, la condamnation des régimes totalitaires, la vérification d'intégrité des fonctionnaires au niveau national ou local, ont été abordées.

■ La question du contrôle démocratique des agences de renseignements électromagnétiques a été traitée par la commission en 2015.

Une délégation de la Commission de Venise participe à la conférence sur la réforme constitutionnelle en Ukraine (Kiev, 3 décembre 2015).



■ La commission a évalué la **législation sur les médias** en Hongrie et au Monténégro, et la législation relative aux activités culturelles des **minorités nationales** du Monténégro, ainsi que le cadre juridique pour le fonctionnement des **institutions de médiation/médiateur** en Arménie, en Bosnie-Herzégovine et en République de Moldova.

■ Dans le domaine **des élections et des partis politiques**, la commission a élaboré des rapports sur les normes et pratiques internationales existantes concernant les listes ouvertes et bloquées, la nomination des candidats au sein des partis politiques, l'exclusion des délinquants du parlement ainsi que les électeurs résidant *de facto* à l'étranger.

■ La 12^e Conférence européenne des administrations électorales (EMB) a abordé les questions de la neutralité, de l'impartialité et de la transparence des élections.

■ Sept pays arabes ont participé au premier séminaire Campus UniDem (Université pour la démocratie) pour des hauts cadres de l'administration publique de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. La commission a aidé la Tunisie à clarifier les procédures sur la réconciliation dans les domaines économiques et financiers. Elle a signé un mémorandum d'entente avec des EMB arabes. Dans son avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH, la Commission de Venise a réussi à écarter le danger de transformation de la Chambre constitutionnelle du Kirghizistan en un simple organe consultatif.

■ Avec l'adhésion de la Cour suprême d'Australie, la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle est maintenant représentée sur les cinq continents et compte 98 membres.

Coopération juridique

Déménagement de l'enfant

■ Le Comité des Ministres a adopté, le 11 février 2015, la Recommandation CM/Rec(2015)4, préparée par le Comité européen de coopération juridique (CDCJ), relative à la prévention et à la résolution des conflits sur le déménagement de l'enfant.

Assistance judiciaire

■ Le CDCJ a tenu, en octobre 2015, un débat visant à faire le point sur certains défis qui se posent concernant les systèmes d'assistance judiciaire (gratuite) dans les États membres en vue de l'étude comparative et des travaux normatifs à entreprendre en 2016-2017.

Preuves numériques

■ Une étude comparative a été réalisée sur l'utilisation des preuves électroniques dans les procédures civiles et administratives, et son impact sur les règles et modes de preuve.



Gianni Buquicchio, président de la Commission de Venise, lors de la conférence « Droits de l'homme et service public » au séminaire régional pour les hauts cadres de l'administration (Rabat, Maroc, 14 septembre 2015).

INDÉPENDANCE ET EFFICACITÉ DE LA JUSTICE

État de droit – Justice

■ La nouvelle étude de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) sur le fonctionnement des systèmes judiciaires dans les États membres de l'Union européenne a été transmise à la Commission européenne, lui permettant de préparer le « Tableau de bord de la justice de l'Union européenne ».

■ De nouvelles lignes directrices pour l'amélioration de la qualité des systèmes judiciaires ont été mises à la disposition des décideurs publics et des praticiens de la justice sur l'exécution des décisions judiciaires.

■ Des pratiques innovantes visant à améliorer le fonctionnement des systèmes judiciaires ont été mises en évidence grâce au succès du prix européen « Balance de cristal ».

■ Des normes européennes sur la place du système judiciaire et ses relations avec les autres pouvoirs de l'État dans une démocratie moderne, de même que sur le rôle des procureurs dans l'enquête pénale, ont été développées dans les avis du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) n^{os} 18 (2015) et 10 (2015). Des avis concernant des questions spécifiques sur le statut des procureurs ont été formulés par le Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE) pour la Géorgie et la Turquie. Les principaux défis relatifs à l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire dans les États membres ont été analysés conjointement par le CCJE et le CCPE dans le cadre du suivi du rapport du Secrétaire Général de 2015 *Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe: la sécurité démocratique, une responsabilité partagée*.



Événement en marge du Forum mondial de la démocratie : « **Liberté versus contrôle : pour une réponse démocratique** » (Strasbourg, 18-20 novembre 2015)



Prix de l'innovation démocratique remis à l'initiative suédoise « More Than One Story », jeu de cartes visant à promouvoir l'intégration et l'inclusion, **Snežana Samardžić-Marković**, Directrice générale de la démocratie, **Seth Selleck**, lauréat, et **Thorbjørn Jagland**, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 20 novembre 2015)

Direction générale Démocratie

www.coe.int/democracy

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Forum mondial de la démocratie

■ Le Forum mondial de la démocratie 2015 « Liberté vs contrôle : pour une réponse démocratique » s'est tenu à Strasbourg du 18 au 20 novembre, cinq jours après les attaques terroristes à Paris. Le forum a souligné la nécessité de parvenir à un meilleur équilibre entre les politiques de sécurité fondées sur la surveillance et les méthodes de prévention qui construisent des relations de confiance dans notre société et parviennent à dépasser la « peur de l'autre », notamment à travers des actions au niveau local et dans les médias. De nouvelles approches visant à favoriser le contrôle démocratique par les institutions et les citoyens sur les agences de renseignement, pour la protection de la vie privée et des libertés, et la garantie de la responsabilité des médias ont été débattues par 2 000 participants venus de 100 pays.

Démocratie et gouvernance

■ Le Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) a engagé des échanges thématiques substantiels, avec la participation, notamment, de représentants ministériels. Des activités de suivi ont été mises en œuvre en Arménie, en Albanie et en République de Moldova pour assister les autorités en matière de leadership, d'éthique publique, de finances locales et de coopération intermunicipale. Un autre fait marquant a été la signature par le Secrétaire Général et le Vice-Premier ministre de l'Ukraine d'une déclaration de coopération lançant un programme de réformes sur la décentralisation.

Élections

■ Un certain nombre d'activités préélectorales ont eu lieu en 2015 en amont d'élections locales en Albanie, en Arménie et en Ukraine. La priorité a été donnée à l'amélioration de la performance des commissions électorales centrales et locales. Deux manuels à l'usage des observateurs civils, l'un sur les normes internationales et européennes en matière électorale, l'autre sur la rédaction des rapports d'observation, ont été rédigés.

Société civile

■ Les activités se sont concentrées sur l'amélioration des conditions de travail pour les organisations non gouvernementales (ONG) dans les États membres et la promotion de la participation de la société civile dans le processus de décision démocratique sur la base des bonnes pratiques et normes communes.

Cités interculturelles (CCI)

■ Soixante-douze membres composent à ce jour le réseau des CCI. Le programme a été élargi avec des notes d'orientation et des rapports thématiques sur le développement communautaire, le partenariat avec les universités et l'intégration sociale et économique des réfugiés. De nouvelles méthodologies visant à démonter les rumeurs liées aux migrants et à la diversité, ainsi qu'à favoriser l'esprit d'entreprise des migrants ont été testées et évaluées. À la suite de la crise liée à l'arrivée massive de réfugiés, le réseau a soutenu certaines villes dans leurs efforts pour gérer au mieux ces arrivées.

Gouvernance culturelle

■ La Conférence de Namur (Belgique) des ministres responsables du patrimoine culturel a initié un travail sur une stratégie du patrimoine culturel en Europe pour le 21^e siècle. Elle a appelé les gouvernements à renforcer la coopération européenne contre les destructions délibérées du patrimoine culturel et le trafic illicite des biens culturels. La deuxième plateforme d'échange du Conseil de l'Europe, traitant de l'impact du numérique sur la culture, s'est tenue à Linz (Autriche) à l'occasion du festival Ars Electronica.

Paysage et environnement

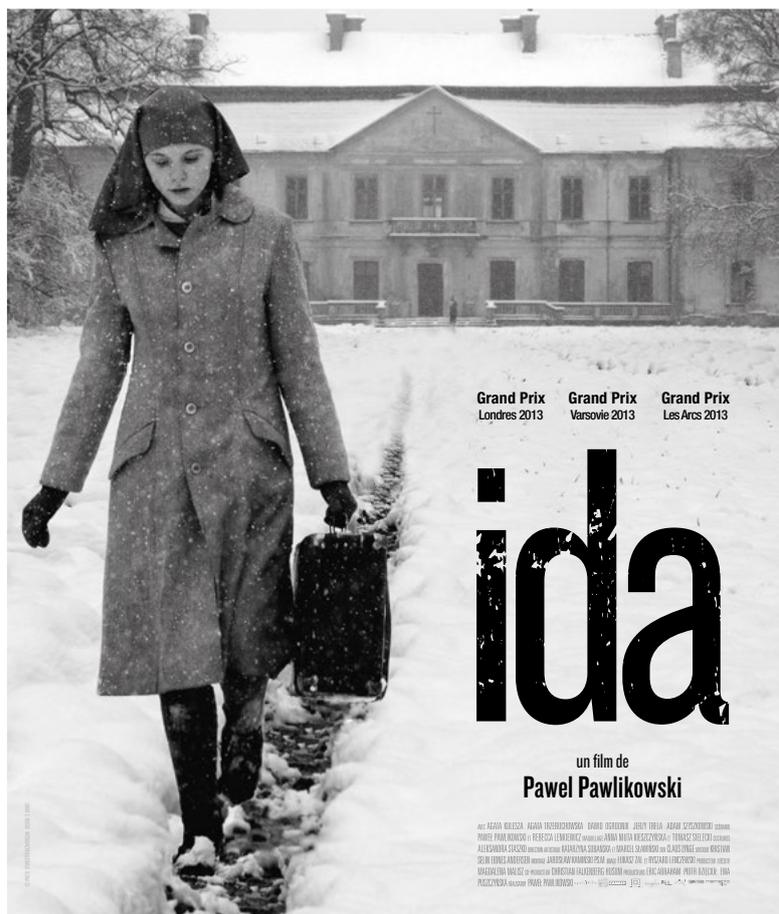
■ La Conférence sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (STCE n° 176) a examiné les politiques du paysage des Parties à la convention dans le contexte des droits de l'homme et de la démocratie. La Convention de Berne (STCE n° 104) a adopté un nouveau programme de travail pour le changement climatique, a identifié des zones supplémentaires compatibles avec la conservation dans le cadre du réseau Émeraude, couvrant désormais environ 600 000 kilomètres carrés, et a traité avec succès la toute première procédure de médiation entre un État, la Lituanie, et un plaignant.

Itinéraires culturels (accord partiel élargi)

■ L'Arménie a rejoint l'accord partiel élargi. Les Itinéraires culturels sont maintenant au nombre de 33, avec la certification de « l'Itinéraire européen de l'empereur Charles V », « Destination Napoléon », la « Route des empereurs romains et des vins du Danube » et « Sur les traces de Robert Louis Stevenson ». Parmi les faits marquants figurent le séminaire d'été des Itinéraires culturels de Bad Iburg (Allemagne) et le Forum annuel consultatif des Itinéraires culturels à Aranjuez (Espagne).

Eurimages (accord partiel)

■ Eurimages a accordé son soutien à 92 coproductions européennes pour un montant total de 22,6 millions d'euros. Les récompenses décernées comprennent: l'Oscar du meilleur film en langue étrangère pour *Ida*, l'Ours d'argent à Berlin pour *Aferim*, à Cannes le prix du Jury de la sélection officielle pour *The Lobster*, le prix Un certain regard pour *Zvizdan (The High Sun)*, le prix Un certain talent pour *Comoara*, le prix du Jury œcuménique pour *Mia Madre* et le Label Europa Cinemas pour *Mustang*, une coproduction franco-turco-allemande sélectionnée pour représenter la France aux Oscars, qui a déjà obtenu entre autres le prix du Public à Séville, le prix Lux du Parlement européen et une nomination aux Golden Globe Awards 2016.



Affiche du film *Ida* réalisé par Pawel Pawlikowski, coproduction polonaise et danoise, soutenu par Eurimages et récompensé par 65 prix dont l'Oscar du meilleur film en langue étrangère en 2015

Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (accord partiel EUR-OPA)

■ L'accord a réalisé une « Boîte à outils sur les risques majeurs et les personnes handicapées », fournissant des conseils et des exemples de bonnes pratiques sur la manière de réduire leur vulnérabilité en cas de catastrophes. EUR-OPA a également poursuivi son analyse sur l'inclusion des migrants, demandeurs d'asiles et réfugiés dans la préparation et la réponse aux catastrophes.

Centre Nord-Sud (accord partiel)

■ En 2015, lors du Forum de Lisbonne, plus de 200 participants de haut niveau venus d'Europe, des régions voisines et d'autres continents se sont réunis sur le thème « Comment combattre la radicalisation et le terrorisme : outils de prévention et connaissances partagées dans l'espace méditerranéen et européen ».

CONFÉRENCE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (OING)

■ En janvier, la Conférence des OING a élu sa nouvelle présidente, M^{me} Anna Rurka, pour un mandat de trois ans.

■ La conférence a intensifié son dialogue avec le Comité des Ministres et sa présidente a pris une part active à la session du Comité des Ministres du 19 mai. L'amenuisement de l'espace de la société civile dans plusieurs États membres a été une préoccupation majeure pour la conférence en 2015. Son Conseil d'experts a intensifié son travail sur la législation en matière d'ONG dans un certain nombre d'États membres et a soutenu des défenseurs des droits de l'homme en difficulté en Europe. La conférence a également contribué au Forum mondial de la démocratie en cherchant des manières concrètes de soutenir et de protéger les ONG. La promotion d'une participation civile active a été une autre priorité. En novembre, deux visites d'information (en République de Moldova et en Bulgarie) ont été effectuées dans le but, entre autres, de contribuer à la rédaction de nouvelles lignes directrices sur la participation effective et significative de la société civile au processus décisionnel politique.

■ La conférence a organisé en mai, en coopération avec la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), un symposium sur « La lutte contre le discours de haine y compris sur internet ». Une formation sur le mécanisme de réclamations collectives de la Charte sociale européenne révisée s'est tenue en septembre et un séminaire sur la pauvreté des enfants a été organisé en octobre.

CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION

Éducation

■ Un cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie a été élaboré en consultation avec un groupe international d'experts et d'autres parties prenantes. Cela constitue l'une des priorités du plan d'action du Comité des Ministres sur « La lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme ».

■ Dans le contexte de la crise liée à l'arrivée massive de réfugiés, le Réseau européen des centres nationaux d'information sur la reconnaissance et la mobilité universitaires (ENIC), mis en place par la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (STE n° 165), a fait le bilan de la mise en œuvre de ladite convention comme base de travail pour faciliter la reconnaissance des qualifications des réfugiés. La nouvelle Plateforme paneuropéenne sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED), lancée par 41 États membres à Prague (République tchèque), se concentrera sur la fraude dans l'enseignement supérieur ainsi que sur le comportement éthique des acteurs de l'éducation. De nouvelles ressources pour les enseignants et les gestionnaires travaillant dans les écoles multilingues ont été diffusées lors d'une conférence intergouvernementale sur « Les dimensions linguistiques de toutes les matières scolaires – L'équité et la qualité dans l'éducation ».

Jeunesse

■ La conférence d'évaluation et de suivi du Mouvement contre le discours de haine a passé en revue les résultats des deux premières années de la campagne et a préparé sa nouvelle phase dans le cadre du Plan d'action sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme. Les travaux ont commencé avec les États membres et les autorités locales pour mettre en œuvre la Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux (dans le cadre du projet « Enter! »). La deuxième Convention européenne du travail de jeunesse (Bruxelles, 27-30 avril) a établi un agenda européen pour le travail de jeunesse. Le colloque organisé par le partenariat entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sur « La participation des jeunes dans un monde numérisé » s'est tenu à Budapest (Hongrie) du 14 au 16 septembre. Lors du 5^e Forum euro-arabe de la jeunesse (Strasbourg, 2-5 septembre), les participants ont exprimé leurs craintes s'agissant de la diminution du champ d'action de la société civile, de l'accès des pauvres aux droits sociaux, de la corruption endémique, du manque de responsabilité des gouvernements vis-à-vis des citoyens et des droits des réfugiés. La 2^e Conférence des jeunes Roms (Budapest, 16-22 octobre) a passé en revue les résultats du Plan d'action pour la jeunesse rom.



Illumination du Palais de l'Europe, pour marquer le soutien à la **lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles** (Strasbourg, 25 novembre 2015)

■ Plus de 2 000 responsables de la jeunesse ont été formés dans les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest (ce dernier a célébré son 20^e anniversaire). Quelque 208 activités répondant aux priorités politiques du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe ont bénéficié du soutien du Fonds européen pour la jeunesse.

DIGNITÉ HUMAINE ET ÉGALITÉ

Violence à l'égard des femmes et violence domestique

■ Le mécanisme de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210) (Convention d'Istanbul), comprenant deux piliers, a été mis sur pied et est devenu entièrement opérationnel. Quatre États membres du Conseil de l'Europe supplémentaires ont ratifié la convention, portant le nombre de Parties à 19 à la fin du mois de décembre.

Égalité entre les femmes et les hommes

■ Les États membres ont accru leur engagement pour la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2014-2017. Une conférence thématique « Pour garantir l'égalité d'accès à la justice des femmes » a été organisée les 15 et 16 octobre à Berne (Suisse).

Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (SOGI)

■ Un certain nombre d'États membres ont été soutenus dans leurs efforts pour élaborer et adopter des plans d'action nationaux sur les droits de l'homme des personnes LGBT, et pour former des représentants de la force publique. Un guide juridique sur la reconnaissance légale du genre ainsi qu'une étude sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ont été publiés.

Traite des êtres humains (groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains – GRETA)

■ 2015 a été marquée par le 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains. Le quatrième rapport général du GRETA a fourni une analyse des tendances, des lacunes et des meilleures pratiques identifiées au cours du premier cycle d'évaluation. Le GRETA a effectué 10 visites dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation et publié huit rapports.

Droits des personnes handicapées

■ Le rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées a été finalisé. Une conférence s'est tenue à Dublin (Irlande) sur le thème « Promotion des droits de l'homme des personnes handicapées : ambitions, impact et défis à venir ».

Droits de l'enfant

■ Le nouveau projet de Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant a été finalisé. Le Conseil de l'Europe et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ont publié un *Manuel de droit européen en matière des droits de l'enfant*. Le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) a adopté son premier rapport de mise en œuvre. Il couvre 26 pays et évalue le cadre juridique pénal et les procédures judiciaires en matière de protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance. La première édition de la Journée européenne de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels a été célébrée le 18 novembre.

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM)

■ Six recommandations du Comité des Ministres et sept rapports d'évaluation du comité d'experts ont été adoptés. Une cérémonie marquant la 50^e réunion du Comité d'experts de la CELRM a eu lieu le 17 mars.

Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

■ Le comité consultatif a adopté huit avis sous la convention-cadre et a organisé deux conférences internationales : « La protection des minorités à la croisée des chemins », en mars aux îles Åland, et « Les droits des minorités dans des sociétés divisées », en octobre à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine).

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

■ L'ECRI a publié ses conclusions sur la mise en œuvre des recommandations prioritaires pour 10 pays ainsi qu'une étude pour une coopération plus efficace entre les collectivités locales et les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et l'intolérance.

Conférence de l'Unité Orientation sexuelle et identité de genre (Slovaquie, 3 décembre 2015)



Sport

■ Le Conseil de l'Europe a célébré le 30^e anniversaire de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (STE n° 120). Une visite a été effectuée en France à l'occasion de la préparation de l'Euro 2016. Dans le cadre de la Convention contre le dopage (STE n° 135), des activités ont été menées dans quatre pays.

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

■ Le Secrétaire Général a demandé la création d'une *task force* sur les questions de bonne gouvernance dans le sport, chargée de préparer la réunion ministérielle de novembre 2016. L'APES a poursuivi son travail de promotion de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (STCE n° 215). Des activités de sensibilisation et de coopération ont été menées afin de promouvoir la diversité dans et par le sport. Une conférence européenne sur « La tolérance et la diversité par le biais de l'éducation physique et du sport » s'est tenue les 19 et 20 novembre à Bled (Slovénie).

Banque de développement du Conseil de l'Europe – accord partiel (CEB)

■ La CEB a approuvé 22 nouveaux projets, pour un total de 2,3 milliards d'euros. Quatorze de ces projets (1,5 milliard d'euros) sont en faveur de pays du groupe cible en Europe centrale, orientale et du Sud-Est. Plusieurs projets contribuent, entre autres, à la gestion de l'environnement par le biais de mesures visant sa protection, la prévention de désastres naturels, le soutien à la création et le maintien d'emplois viables à travers des investissements dans des entreprises très petites, petites et moyennes, et le soutien à la rénovation et/ou construction de logements sociaux.

■ La CEB a créé le Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF) afin d'aider ses États membres dans leurs efforts pour garantir aux migrants et aux réfugiés qui arrivent sur leur territoire le respect de leurs droits fondamentaux, tels qu'un abri, de la nourriture, une assistance médicale, ainsi que leur sécurité personnelle. Le MRF a été créé avec une contribution de 5 millions d'euros de la CEB. Les donateurs ont été invités à contribuer afin d'atteindre un montant total de 20-25 millions d'euros. À la fin de l'année 2015, des donateurs ont promis des fonds à hauteur de 9,37 millions d'euros. La CEB a approuvé ou identifié 10 projets pour un total de 17,5 millions d'euros. En outre, la CEB a approuvé un projet visant le renforcement des capacités d'accueil des flux migratoires qui rejoignent l'île de Lesbos (Grèce).

■ La CEB a continué à jouer un rôle actif dans le Programme régional de logement (RHP), qui vise à apporter des solutions de logement durables à près de 27 000 ménages en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie, avec un coût total estimé de 584 millions d'euros sur une période de cinq ans. Depuis le lancement du programme, 18 subventions pour un total de 133 millions d'euros ont été approuvées en provenance du fonds RHP. En 2015, le premier projet du RHP a été finalisé en Croatie, permettant d'assurer des conditions de vie décentes à 29 familles, dont la plupart sont rapatriées de Serbie. La promotion de la réconciliation régionale est l'un des principes fondateurs du RHP.

DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET SOINS DE SANTÉ (EDQM)

■ Tout au long de l'année, l'EDQM a participé à d'importantes manifestations internationales et organisé plusieurs conférences et formations pour augmenter plus encore la visibilité des activités de l'EDQM au niveau mondial et se rapprocher de ses parties prenantes.

■ La Commission européenne de Pharmacopée a adopté 62 textes nouvellement élaborés et 228 textes révisés. En plus de l'établissement de 60 nouveaux étalons de référence et de 239 lots de remplacement pour des étalons existants – nécessaires à l'application des essais décrits dans les monographies –, cinq préparations biologiques de référence ont également été établies. Des méthodes alternatives aux essais sur animaux prescrits par la Pharmacopée européenne pour les produits biologiques ont été évaluées, en collaboration avec le Partenariat européen pour la promotion des méthodes de substitution à l'expérimentation animale (EPAA), une initiative de la Commission européenne.

■ Le nombre de nouvelles demandes de certificat et de demandes de révision déposées dans le cadre de la Procédure de certification de conformité (CEP) a augmenté. Trente-huit sites de fabrication ont été inspectés et la conformité de 42 sites a été évaluée par le biais d'échange d'informations. En accueillant la 7^e réunion du Cercle d'experts PIC/S sur les substances actives pharmaceutiques en octobre 2015, réunion qui a attiré des participants du monde entier, l'EDQM a contribué au renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'inspection des sites de production de substances actives. La Division de la certification des substances poursuit le développement de coopérations avec les autorités concernées afin d'étendre la reconnaissance à l'échelle mondiale de la

procédure CEP. Les résultats des études de validation multinationales du projet concernant les indicateurs de qualité du suivi pharmaceutique ont été présentés lors d'un atelier international organisé par l'EDQM.

■ La lutte contre les médicaments contrefaits/illégaux s'est poursuivie: deux formations destinées aux laboratoires officiels de contrôle des médicaments ont été organisées. La Convention Médicrime a été promue au niveau mondial, avec notamment quatre formations sur les points de contact uniques, en collaboration avec des organisations internationales. Un accord a été signé avec l'Organisation européenne de vérification des médicaments (EMVO) pour le lancement d'activités d'évaluation de la conformité des systèmes de sérialisation de masse. Une étude de surveillance des marchés sur les produits cosmétiques pour enfants a montré que plus d'un tiers des produits contrôlés étaient non conformes aux règlements en vigueur en Europe.

■ La 18^e édition du *Guide pour la préparation, l'utilisation et l'assurance qualité des composants sanguins* et la deuxième édition du *Guide sur la qualité et la sécurité des cellules et tissus destinés à des applications chez l'homme* ont été publiées. Le Comité des Ministres a adopté deux résolutions sur les principes applicables en matière de traitement par l'immunoglobuline humaine normale et de traitement de l'hémophilie. La revue annuelle *Newsletter Transplant*, compilant des données fournies par 69 pays en matière de transplantation, a été publiée. La Journée européenne du don d'organes et de la greffe a été célébrée à Lisbonne (Portugal) le 10 octobre.

■ L'EDQM a passé avec succès des audits réalisés par des organismes externes d'accréditation et a conservé la certification ISO 9001 : 2008 et l'accréditation ISO/IEC 17025 : 2005.

QUESTIONS RELATIVES AUX ROMS

■ La Stratégie réactualisée pour l'inclusion des Roms a été centrée autour de trois grands axes: la lutte contre l'antitsiganisme, la présentation de modèles novateurs de politiques d'intégration des plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes Roms, et la promotion de modèles novateurs de solutions locales. Le Comité des Ministres a entamé l'établissement d'un Institut européen des arts et de la culture roms – une initiative menée conjointement avec les Open Society Foundations. Un nouveau mécanisme de dialogue avec les organisations de la société civile représentant les Roms et les Gens du voyage a été lancé à la fin de l'année 2015.



Remise du 5^e prix Dosta! du Congrès pour les municipalités, qui récompense les collectivités dans la lutte pour l'inclusion des Roms dans la vie politique et sociale (Strasbourg, 21 octobre 2015).

■ Dans le cadre du programme conjoint Conseil de l'Europe-Union européenne ROMED1, plus de 1 400 médiateurs (pour les écoles, les établissements de santé et le marché du travail) ont été formés dans 25 États membres depuis 2011. Dans le cadre du programme conjoint ROMED2, quelque 70 groupes d'action communautaire ont coopéré avec 47 communes dans les pays qui participent au programme. Le but était de donner les moyens aux communautés roms de se joindre activement aux processus décisionnels au niveau local. Le programme ROMACT, établi conjointement avec la Commission européenne depuis 2013, aide les collectivités locales à définir et à mettre en œuvre des politiques d'inclusion et des plans durables en matière de développement, en améliorant notamment l'accès aux fonds de l'Union européenne pour l'inclusion des Roms. En 2015, le programme a été mis en place dans 61 communes de six États membres. En coopération avec les autorités nationales et le programme HELP, des professionnels du droit ont suivi une formation consacrée à la non-discrimination et aux droits des Roms; des fonctionnaires de police ont été initiés à la jurisprudence de la Convention et de la Cour européenne des droits de l'homme quant à la définition des crimes racistes/crimes de haine selon les normes internationales, ainsi qu'aux outils efficaces d'investigation; des enseignants ont suivi une formation sur l'éducation inclusive.

■ Le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM) a concentré ses travaux dans six domaines thématiques: lutte contre les mariages forcés et les mariages d'enfants; traite des êtres humains au sein des communautés roms; autonomisation des jeunes Roms; scolarisation et préscolarisation des enfants roms et issus des Gens du voyage; médiateurs de santé roms; formation professionnelle et éducation.

■ Une plateforme collaborative en ligne ainsi qu'une plateforme opérationnelle sur l'égalité des Roms, associant le Conseil de l'Europe, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) et le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme, ont été mises sur pied. Elles ont pour mission de s'occuper des droits au logement et des expulsions de Roms et Gens du voyage, des relations entre les Roms et la police, et de la sous-déclaration des actes de discrimination et crimes de haine dont les Roms et les Gens du voyage sont victimes en Europe.

■ Lors de la 5^e Conférence-bilan internationale des femmes roms qui s'est tenue à Skopje («l'ex-République yougoslave de Macédoine») en octobre, des femmes roms venues de toute l'Europe, des représentants des autorités nationales et des délégués d'organisations internationales ont passé en revue les progrès réalisés depuis 2007 pour promouvoir l'égalité des sexes au sein des communautés roms et améliorer le sort des femmes roms en Europe.

■ La base de données en ligne sur les politiques et les bonnes pratiques concernant les Roms a atteint un total de 135 entrées, et 140 villes et régions de 29 États membres ont à présent rejoint l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms. La campagne de sensibilisation «Dosta!» a été lancée en Lettonie, et les messages qu'elle délivre ont fait l'objet d'une promotion dans 17 États membres. La cinquième édition du prix du Congrès Dosta! a mis à l'honneur les villes de Gand (Belgique), Kragujevac (Serbie), Reggio d'Émilie (Italie) et Madrid (Espagne).



Conférence internationale sur la mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme (Saint-Petersbourg, 23 octobre 2015)



Conférence internationale à l'occasion du 20^e anniversaire de l'adhésion de la République de Moldova au Conseil de l'Europe (Chişinău, 4-5 novembre 2015)

Bureau de la Direction
générale des programmes

Actions sur le terrain et mobilisation des ressources

Le nombre de grands projets de coopération s'élève à 120 et les recettes extrabudgétaires ont dépassé 52 millions d'euros, un niveau record qui démontre que les donateurs ont confiance dans l'Organisation et attachent une grande valeur à son expertise.

Des documents de coopération programmatique ont été adoptés pour l'Ukraine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et l'Arménie.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont continué de renforcer leur partenariat au moyen de plusieurs accords de coopération majeurs, notamment le Cadre de coopération programmatique et le Programme Sud II. En 2014, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne étaient convenus que les activités de coopération ciblées avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus – les pays du Partenariat oriental de l'Union européenne, membres du Conseil de l'Europe, excepté le Bélarus – seraient mises en œuvre via un Cadre de coopération programmatique (PCF). Ce cadre comprend 48 projets de coopération visant à renforcer la capacité des pays du Partenariat oriental à mettre en œuvre les réformes nationales afin de les rapprocher des normes du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

La dimension de la coopération a pris plus d'importance dans le voisinage du Conseil de l'Europe. Des accords de voisinage ont été conclus pour 2015-2017 avec la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, et le premier document concret de coopération a été signé avec un pays d'Asie centrale – les PCV pour la République kirghize 2015-2017.

ÉTATS MEMBRES

Europe orientale

Le Conseil de l'Europe a assisté la **République de Moldova** en mettant l'accent sur les processus électoraux, la réforme du pouvoir judiciaire et du ministère public, l'éducation et le renforcement des contacts interpersonnels sur les deux rives du Nistru/Dniestr.

En **Fédération de Russie**, les activités d'assistance aux groupes vulnérables se sont poursuivies, avec le lancement d'un nouveau projet ainsi que des activités de lutte contre la corruption (projet conjoint Conseil de l'Europe-Union européenne sur « La protection des droits des entrepreneurs contre la corruption »).



Rencontre à Kiev entre le Secrétaire Général, **Thorbjørn Jagland**, et le Président ukrainien, **Petro Poroshenko** (18 mars 2015)

■ Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'**Ukraine** 2015-2017, lancé en mars, a soutenu la réforme constitutionnelle et le fonctionnement des institutions démocratiques, la réforme du pouvoir judiciaire, la gouvernance démocratique, la lutte contre la criminalité économique et les droits de l'homme. Le Cadre de coopération programmatique du Conseil de l'Europe-Union européenne a soutenu les droits de l'homme, la réforme pénitentiaire, la lutte contre la corruption, les médias et autres.

■ Le Bureau de programme sur la **cybercriminalité à Bucarest** (Roumanie) a mis en œuvre divers projets: Cybercrime@EAP I et II, axés sur les stratégies de formation du personnel de la justice et de la police, l'Action globale sur la cybercriminalité (Glacy) et Cybercrime@Octopus, visant principalement à promouvoir la Convention de Budapest et l'assistance en la matière.

■ Le **Cadre de coopération programmatique** est le principal mécanisme de coopération opérationnel Conseil de l'Europe-Union européenne pour les pays du Partenariat oriental. Il permet une collaboration stratégique, à long terme et peu onéreuse. La mise en œuvre du PCF doit se faire en deux étapes successives: 2015-2017 et 2018-2020. Pendant la première phase (budget de 33,8 millions), il est prévu que le Conseil de l'Europe apporte son assistance spécialisée dans les cinq domaines thématiques: les droits de l'homme, la justice, l'État de droit, les défis de la société de l'information et la promotion de la gouvernance démocratique.

Caucase du Sud

■ En **Arménie**, le Conseil de l'Europe a continué d'accompagner la réforme constitutionnelle, les droits de l'homme, la justice, le système pénitentiaire et l'administration locale. Le plan d'action 2015-2018 a été adopté en septembre 2015. Le Bureau a mis en œuvre huit projets décentralisés bien spécifiques. Un programme d'assistance préélectorale a été lancé.

■ Le soutien nécessaire à l'**Azerbaïdjan** a été apporté par le biais de quatre projets prévus par le Plan d'action pour l'Azerbaïdjan 2014-2016. Un projet Conseil de l'Europe-Union européenne sur le dialogue avec la société a été préparé, ainsi qu'un projet sur la réforme pénitentiaire.

■ L'année 2015 a été marquée par une intensification et un élargissement important du champ des activités du Conseil de l'Europe en **Géorgie**, grâce à de nouveaux projets visant à soutenir le Bureau du défenseur public et l'Association du barreau, à harmoniser la législation nationale et la pratique judiciaire avec les normes européennes, à lutter contre le blanchiment d'argent, à promouvoir la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, à promouvoir la liberté, le professionnalisme et le pluralisme des médias, et à développer des stratégies urbaines dans les villes historiques. Des programmes pour la justice, la réforme pénitentiaire et les élections ont également été mis en œuvre.



Lancement du **Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine 2015-2017** (Sarajevo, 21 mai 2015)

Europe du Sud-Est et Turquie

■ Depuis le lancement du nouveau Document de coopération programmatique pour l'**Albanie 2015-2017**, le Conseil de l'Europe continue de suivre les priorités et le programme de réformes, notamment dans les domaines de la réforme de la justice, de l'administration locale, de la protection de l'enfance, des élections, de l'autorité des médias audiovisuels et des personnes LGBTI.

■ En **Bosnie-Herzégovine**, la mise en œuvre de projets sur la réforme de la justice, l'enseignement supérieur, la réforme pénitentiaire, l'Institut d'études politiques, la liberté des médias, l'éducation inclusive et les droits des minorités a continué. Les priorités pour le développement de l'enseignement supérieur (2016-2026) ont été adoptées en octobre 2015, constituant l'un des aboutissements du projet conjoint Conseil de l'Europe-Union européenne sur le développement stratégique de l'enseignement supérieur et des normes de qualification.

■ La coopération avec le **Monténégro** s'est poursuivie dans le cadre de projets régionaux axés sur l'éducation aux droits de l'homme, la protection des minorités, l'éducation inclusive, les médias et la cybercriminalité. De plus, un projet spécifique au pays, visant à soutenir le Bureau du médiateur et la Cour constitutionnelle, a été mené avec succès.

■ En **Serbie**, les activités spécifiques au pays et les activités de coopération régionale se sont concentrées sur la lutte contre la corruption, le pouvoir judiciaire, la liberté d'expression, les droits de l'homme, les droits des minorités et l'éducation inclusive. Le soutien du Conseil de l'Europe s'est avéré particulièrement

opportun pour les négociations sur l'adhésion à l'Union européenne, par exemple concernant le chapitre 23 de l'acquis de l'Union sur l'appareil judiciaire et les droits fondamentaux. Trois nouveaux projets (gestion des ressources humaines au niveau local, pouvoir judiciaire et mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, et médias) ont été lancés.

■ « **L'ex-République yougoslave de Macédoine** » a également bénéficié de projets régionaux sur l'éducation aux droits de l'homme, la protection des minorités, l'éducation inclusive, les médias et la cybercriminalité. Un projet spécifique au pays, axé sur le renforcement des capacités des services répressifs en vue de garantir un traitement approprié des personnes détenues et condamnées, a conduit à la mise en place d'un projet à court terme visant à établir un mécanisme de surveillance externe du travail de la police.

■ La coopération avec la **Turquie** a continué dans le cadre de cinq projets, tandis que le projet conjoint Conseil de l'Europe-Union européenne sur « Le renforcement des capacités du pouvoir judiciaire turc et la liberté d'expression », et le projet principalement financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) « Développer les pratiques de médiation dans les litiges à caractère civil en Turquie » sont entrés dans une phase de mise en œuvre plus intensive. Le projet de « Soutien aux mécanismes de recours individuel auprès de la Cour constitutionnelle de Turquie » s'est poursuivi avec la Cour constitutionnelle. Le projet conjoint Conseil de l'Europe-Union européenne « Renforcer l'éthique judiciaire en Turquie » a été signé.

ÉTATS NON MEMBRES

■ Au **Bélarus**, le Conseil de l'Europe a poursuivi ses activités dans les domaines prioritaires, tels que l'abolition de la peine de mort, l'indépendance des médias, la société civile et les droits de l'homme, l'éducation, la coopération culturelle et la jeunesse, le pouvoir judiciaire, l'autonomie locale, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre la toxicomanie et le trafic de drogue, la lutte contre la corruption et la lutte contre la cybercriminalité. La coopération a essentiellement visé à l'élaboration d'un plan d'action du Conseil de l'Europe pleinement opérationnel.

■ Au **Kosovo**⁵, le Conseil de l'Europe a poursuivi ses activités de coopération dans les domaines de la lutte contre la corruption, la protection des minorités, l'éducation inclusive, la culture, la liberté d'expression et la lutte contre la criminalité économique, et a renforcé ses activités dans le domaine du pouvoir judiciaire, avec un projet de formation des professionnels et des non-professionnels du droit ainsi que le lancement du programme HELP d'apprentissage en ligne. À la demande de l'institution du médiateur, le Conseil de l'Europe a réengagé des ressources pour assister ce dernier dans l'élargissement de son mandat. Le Conseil de l'Europe a soumis des commentaires et des avis d'experts sur un certain nombre de projets de loi (enseignement supérieur, professions réglementées, école de la magistrature, lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, réglementation des subventions aux ONG).

Voisinage méridional

■ Le Conseil de l'Europe a encore renforcé son soutien via le programme régional conjoint Conseil de l'Europe-Union européenne Programme Sud II (2015-2017). Un projet Conseil de l'Europe-Union européenne a été signé dans le domaine de l'efficacité et de l'indépendance de la justice.

■ En **Tunisie**, la coopération a été renforcée dans des domaines critiques pour la transition démocratique. L'Assemblée des représentants du peuple a demandé le soutien de la Commission de Venise pour élaborer les lois organiques relatives à l'instance judiciaire supérieure et à la Cour constitutionnelle. Le Conseil de l'Europe a également aidé le pays à rédiger des textes de loi visant à établir des institutions constitutionnelles indépendantes dans les domaines des médias et pour lutter contre la corruption. La réforme judiciaire est restée une priorité et la CEPEJ a étendu ses activités (la Tunisie s'est vu accorder le statut d'observateur auprès de la CEPEJ). Des activités de coopération ont également débuté avec la création d'un mécanisme national de prévention, de prévention du terrorisme, et de législation concernant la traite des êtres humains et la violence à l'égard des femmes et des enfants.

5. Toute référence au Kosovo dans le présent rapport, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

■ Au **Maroc**, l'adoption et l'application de toutes les lois organiques ordinaires prévues par la Constitution de 2011 sont demeurées une priorité, notamment dans les domaines de la réforme du pouvoir judiciaire, de la lutte contre la corruption, de la violence à l'égard des femmes et des enfants, et de la prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants, par la création d'un mécanisme national de prévention. Le Conseil de l'Europe a soutenu les nouveaux rôles constitutionnels du parlement et de la société civile, a contribué à la révision de la législation en matière de protection des données, et des formations ont été organisées sur la Convention de Budapest ou sur la liberté d'expression et la liberté des médias.

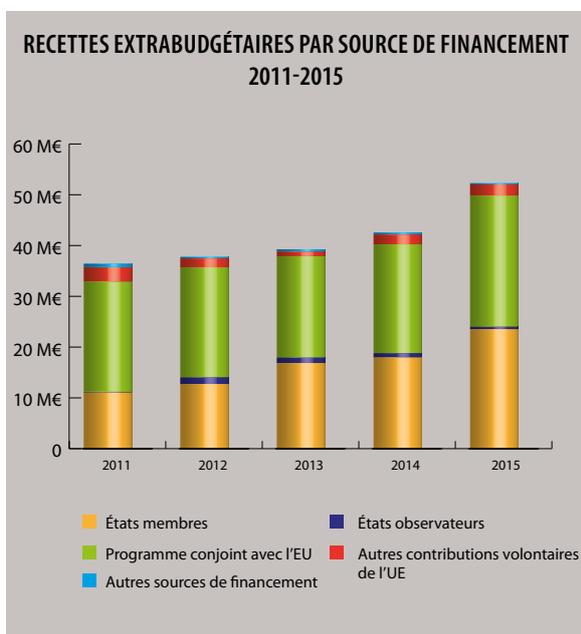
■ La coopération du Conseil de l'Europe avec la **Jordanie** s'est poursuivie dans les domaines de l'efficacité de la justice et de la justice constitutionnelle, et une coopération a été engagée dans le domaine de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. La Jordanie a participé au premier module de formation dans le domaine des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie pour le sud de la Méditerranée (PATHS) et les activités de sensibilisation aux conventions du Conseil de l'Europe ont été poursuivies (avec un intérêt particulier pour la Convention sur la cybercriminalité).

Asie centrale

■ La coopération avec les autorités kazakhes s'est intensifiée sur la base d'un programme Union européenne-Conseil de l'Europe, qui constitue le principal outil des PCV pour le **Kazakhstan** 2014-2015. Depuis l'adoption des PCV pour la **République kirghize** 2015-2017, la coopération s'est principalement poursuivie dans les domaines de la justice constitutionnelle, de l'accès à la justice et de la réforme électorale via deux programmes menés en collaboration avec l'Union européenne. Des travaux préparatoires ont débuté dans le domaine de la lutte contre la corruption et contre le blanchiment d'argent. La République kirghize a témoigné de l'intérêt pour plusieurs conventions du Conseil de l'Europe et pour le GRECO.

MOBILISATION DES RESSOURCES ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS

Recettes extrabudgétaires pour 2015



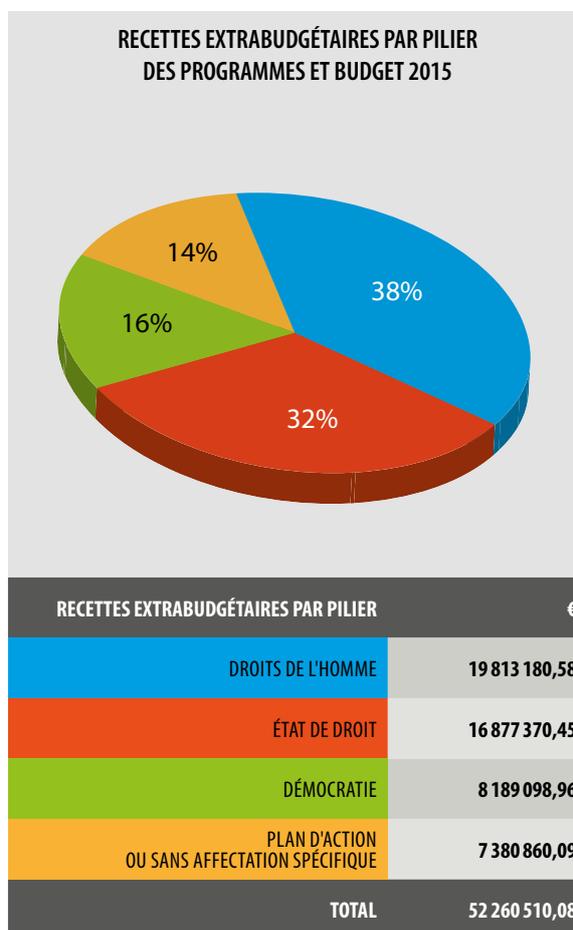
Voici l'évolution en 2015, en comparaison avec l'année 2014 :

- ▶ Le total des recettes a **augmenté de 23 %**, passant à environ **52,3 millions d'euros** (42,5 millions € en 2014, 39,3 millions € en 2013, 37,7 millions € en 2012, 36,4 millions € en 2011 et 29,6 millions € en 2010).
- ▶ **Les contributions volontaires des États membres⁶** ont augmenté de 31 %, passant à 23,5 millions d'euros.
- ▶ **36 États des 47 États membres ont versé des contributions en 2015** (34 en 2014). Les dix plus gros donateurs ont apporté 81 % du total des recettes émanant des États membres (71 % en 2014).
- ▶ **Le Danemark, la Norvège, la Suède, la Suisse, la Turquie et la Finlande** comptent parmi les États membres ayant versé les plus importantes contributions, avec respectivement 5 millions d'euros, 4,7 millions d'euros, 3 millions d'euros et 2,4 millions d'euros, 808 000 euros et 801 000 euros d'apports. Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme⁷ a, quant à lui, versé une contribution de 1,5 million d'euros.

6. Y compris le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF) et les Mécanismes de subvention de l'Espace économique européen et de la Norvège (EEA and Norway Grants).

7. Allemagne, Finlande, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni.

- ▶ Les recettes pour les **programmes conjoints Conseil de l'Europe/Union européenne ont augmenté de 20 %**, passant à **25,8 millions d'euros** (21,5 millions d'euros en 2014) et ont constitué 49 % du total des recettes extrabudgétaires.
- ▶ L'Union européenne a également alloué un certain nombre de contributions volontaires en dehors des programmes conjoints, pour un montant total de 2,2 millions d'euros (2 millions € pour la DEQM, 200 000 € pour la CEPEJ, 19 000 € pour la Convention de Berne).
- ▶ Les contributions des États non membres ayant un statut d'observateur ont diminué, passant à 455 000 €.
- ▶ Les sources de financement dites « autres » (c'est-à-dire ne provenant ni de l'Union européenne ni d'États membres ou observateurs) se sont élevées à 225 000 €.





Actuels et anciens présidents
et vice-présidents du **Comité
des conseillers juridiques
sur le droit international public (CAHD)**

Droit international public

www.coe.int/en/web/cahdi

Le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) contribue au développement du droit international public.

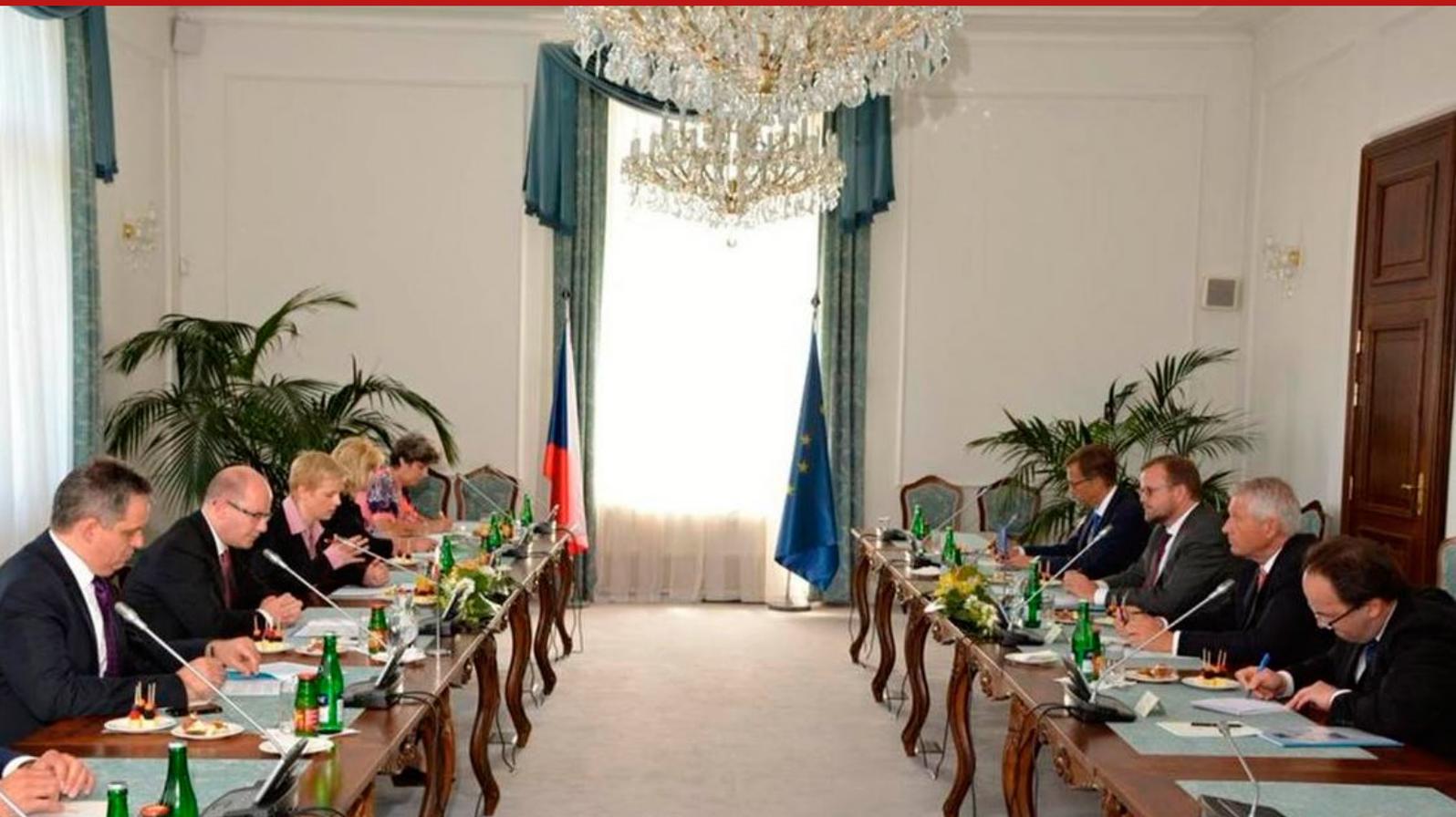
■ En 2015, le CAHDI a tenu sa 50^e réunion et, pour l'occasion, a organisé une conférence sur « La contribution du CAHDI au développement du droit international public : réalisations et futurs défis » (Strasbourg, 23 septembre). Le but de cet événement était de mettre l'accent sur les principales contributions de ce comité au développement du droit international public depuis sa création en 1991 ainsi que sur ses éventuelles contributions futures à la lumière des évolutions et des défis auxquels a dû faire face la communauté internationale au cours des vingt-quatre dernières années. La conférence a réuni les anciens et actuels présidents et vice-présidents du CAHDI qui ont présenté les principales réalisations du comité au cours de leurs présidences respectives et ont eu un échange de vues sur le rôle et les futurs travaux du CAHDI. Cet événement a permis de montrer que le comité agit souvent comme un laboratoire et un catalyseur d'idées, et qu'il joue un rôle pionnier en droit international public, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières du Conseil de l'Europe.

■ Par ailleurs, le CAHDI a accompli cette année son mandat de passage en revue des cinq conventions et d'un protocole placés sous sa responsabilité, conformément à la décision des Délégués des Ministres relative au passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe. Le CAHDI présentera au Comité des Ministres ses principales observations sur ces conventions et protocole en 2016.

■ Dans son rôle d'observatoire européen des réserves aux traités internationaux, le CAHDI a recueilli les réactions des délégations face à 27 réserves et/ou déclarations susceptibles d'objection. Cette activité contribue au dialogue réservataire sur le plan international et a un impact sur les actions postérieures des États en rapport avec les réserves et/ou déclarations évoquées.

■ Le CAHDI a également tenu des échanges de vues sur des questions d'actualité relatives au droit international. Il a poursuivi ses débats sur la question des immunités des États et des organisations internationales, et a effectué un suivi des développements récents concernant le droit international humanitaire, la Cour pénale internationale et les autres tribunaux pénaux internationaux, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme impliquant des questions de droit international public, ainsi que les mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et le respect des droits de l'homme. Sur ce sujet, les membres du CAHDI ont tenu un échange de vues avec le médiateur du Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies contre Al-Qaïda, M^{me} Kimberly Prost.

■ Au cours de l'année 2015, le CAHDI a poursuivi et renforcé sa coopération et sa collaboration avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales, en particulier grâce à la participation aux débats de la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et l'échange de vues annuel avec la Commission du droit international (CDI) des Nations Unies. Les membres du CAHDI ont également tenu un échange de vues avec le président du CDI, M. Narinder Singh.



Rencontre entre le Secrétaire Général, **Thorbjørn Jagland**, et le Premier ministre de la République tchèque, **Bohuslav Sobotka** (Prague, République tchèque, juin 2015)

Communication

La Direction de la communication (DC), qui collabore étroitement avec les professionnels des médias et les relais d'opinion et réseaux européens, a œuvré en 2015 pour mieux faire connaître les valeurs et les normes du Conseil de l'Europe

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET COMMUNICATION EN LIGNE

La communication politique relative aux activités de l'Organisation et à ses événements a donné lieu, au total, à 98 entretiens et 16 tribunes dans des médias internationaux. Cette année, l'équipe de suivi des médias a identifié 4 900 articles et communiqués de presse sur support papier et en ligne qui mentionnaient le Conseil de l'Europe. Les rapports des organes de suivi, comme les conclusions du Comité européen des droits sociaux, mais aussi les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, les sessions de l'Assemblée parlementaire (notamment la visite du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon) et le lancement de la plateforme en ligne pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes ont fait l'objet d'une large couverture médiatique, tout comme les déclarations du Secrétaire Général et d'autres personnalités concernant notamment les attaques terroristes et les questions de migration dans les États membres du Conseil de l'Europe. L'adoption du Protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme, qui criminalise le fait de se rendre à l'étranger à des fins de terrorisme ou d'aider une personne dans cette entreprise, a aussi été couverte par de nombreux médias.

La Direction de la communication a fourni aux plus grands diffuseurs et agences de presse d'Europe – Eurovision News Networks (EBU), Reuters, Associated Press Television News (APTN) et ENEX (European News Exchange) – 176 sujets d'information sur 47 événements majeurs du Conseil de l'Europe. Les informations couvraient un large éventail de sujets, dont les grands arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, des reportages sur l'Assemblée parlementaire et des visites de personnalités. Certains événements ont bénéficié d'une couverture planétaire. Quinze entretiens vidéo de responsables et d'experts du Conseil de l'Europe ont été proposés aux chaînes de télévision.

Le Journal, programme d'information en ligne, a poursuivi son expansion avec la production de 42 éditions durant l'année. Trente nouveaux films consacrés à des domaines spécifiques du travail de l'Organisation ont été réalisés, et 22 entretiens avec des experts ont été enregistrés et diffusés. Les films du Conseil de l'Europe proposés sur le hub www.coe.int ont connu une augmentation d'audience spectaculaire, avec quelque 350 000 visionnages en 2015.

Des progrès significatifs ont été réalisés sur l'ensemble des chaînes de réseaux sociaux. Sur Twitter et Facebook combinés, le nombre d'abonnés du Conseil de l'Europe s'élève aujourd'hui à plus de 347 000. Le blog sur l'Europe des droits de l'homme, qui reste le relais essentiel des activités liées aux médias sociaux de l'Organisation, est un outil de référence très facile d'emploi et hautement interactif, en particulier concernant les affaires de la Cour européenne et les préoccupations prioritaires en matière de protection des droits de l'homme – égalité des genres, LGBT, droits des Roms, etc. Il séduit principalement le groupe clé des 25-34 ans et, à une faible majorité, davantage les femmes que les hommes. Il connaît une augmentation d'audience au Royaume-Uni, en France, en Russie, en Turquie, en Allemagne et en Italie. Facebook constitue aujourd'hui un support d'information quotidien riche de contenus sur les activités de l'Organisation. L'accent y est mis sur les vidéos et les podcasts, ainsi que sur des dialogues d'experts en exclusivité. À l'automne, Facebook diffusait le premier « dialogue en ligne » du Secrétaire Général.

Le nombre de pages visionnées sur le hub du Conseil de l'Europe a connu une augmentation significative de 45 %, tandis que le nombre de visites et de visiteurs individuels a chuté d'environ 15 % et 20 %, respectivement, ce qui confirme l'impact positif de l'optimisation du moteur de recherche de l'Organisation débutée en 2015. Le nouveau site web « Le Conseil de l'Europe en bref » est à présent disponible en plus de

30 langues. La direction poursuit son travail pour faire migrer les sites internet du Secrétariat vers le nouveau système de gestion des contenus Liferay; 45 sites ont migré et 47 sites ont été créés en coopération avec la Direction des technologies de l'information, soit 125 sites au total. La Direction de la communication a assisté les services opérationnels pour concevoir et mettre à jour la présence globale de l'Organisation sur internet: 334 agents ont été formés au partage de connaissances sur CMS (*content management system*), à la méthodologie web, à l'optimisation des moteurs de recherche et à l'exploitation des ressources du web.

RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICATIONS

■ L'identité et les valeurs de l'Organisation ont été promues auprès des publics cibles à travers des actions et des événements de relations publiques, en particulier la célébration du 60^e anniversaire du drapeau européen, à l'occasion du Salon du livre de Bruxelles (Belgique), dans le cadre de la présidence du Comité des Ministres, et lors de la Fête de l'Europe du 8 au 10 mai 2015 à Strasbourg et Paris (France).

■ Une exposition célébrant le 60^e anniversaire du drapeau européen a été produite en français, anglais et allemand, et présentée sur les grilles du Lieu d'Europe (Strasbourg). Une rame de tramway de Strasbourg a été décorée sur le thème du drapeau et des valeurs européennes. Par ailleurs, une exposition permanente présentant les 47 pays membres de l'Organisation a été conçue et mise en place dans le jardin du Lieu d'Europe.

■ Dans le cadre du partenariat avec la ville de Strasbourg, une rencontre des « Dialogues de Strasbourg » a été organisée sur le thème des migrations, avec Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme.

■ Le Conseil de l'Europe était présent au Festival du film de Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) et à la journée portes ouvertes de l'ONU à Genève (Suisse).

■ À l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, la façade du Palais de l'Europe (Strasbourg) a été illuminée en orange avec la projection de messages.

■ Les publications de l'Organisation ont également été présentées au Salon du livre juridique à Paris (France) et à la Foire du livre de Francfort (Allemagne).

■ À l'occasion de tous ces événements, des lignes graphiques ou des supports d'information (dépliants, brochures, affiches, panneaux d'exposition, etc.) ont été créés et produits. Ils ont été promus à travers la

base de contacts (plus de 11 000 destinataires) et auprès de sites partenaires.

■ Deux publications commerciales ont reflété les priorités de l'Organisation: *Journalism at risk* (en anglais) ainsi qu'un ouvrage en coédition sur la lutte contre les violences faites aux femmes et les mutilations génitales féminines.

■ Une nouvelle brochure-jeu destinée aux enfants de 8 à 12 ans sur les valeurs européennes a été éditée (en français) ainsi que plusieurs autres brochures de référence traduites en plus de 10 langues européennes. Dans le cadre des présidences bosniaque et bulgare, le dépliant « Portez vos droits » sur les articles de la Convention européenne des droits de l'homme et le dépliant sur l'anniversaire du drapeau européen ont été traduits et diffusés en bosnien et en bulgare.

■ La nouvelle plateforme de publications en ligne lancée en 2013 continue à développer son offre de produits numériques, en proposant plus de 1 600 fichiers PDF, epub et mobi. Les produits destinés au grand public (brochures, affiches, documents pour les enseignants) peuvent être consultés et téléchargés gratuitement en intégralité sur edoc.coe.int. Les autres publications peuvent être commandées en ligne sur book.coe.int, la librairie en ligne, où il est également possible de consulter des extraits de livres. Les deux sites ont rassemblé près de 250 000 visiteurs. Par ailleurs, plus de 4 000 titres numérisés sont présentés sur Google Play, avec 1 115 000 livres consultés en 2015.

■ Près de 40 000 visiteurs (1 044 groupes) ont participé aux programmes d'étude et de visite d'information sur le Conseil de l'Europe, dont 2 000 élèves d'écoles primaires accueillis lors d'une journée portes ouvertes au Palais de l'Europe. Plus de 450 conférences spécialisées ont été données lors des visites personnalisées.

■ Le partenariat avec le réseau ELSA (Association européenne des étudiants en droit) s'est poursuivi avec la troisième édition du concours de plaidoiries en langue anglaise sur la Convention européenne des droits de l'homme: 106 équipes de 30 pays européens se sont affrontées sur une affaire fictive relative aux droits reproductifs et parentaux des LGBT. La finale s'est déroulée en février à la Cour européenne des droits de l'homme et a rassemblé 16 équipes en provenance de 12 pays. À l'occasion du ELSA Day consacré cette année à l'égalité des genres, 133 événements ont eu lieu dans 30 pays.

■ La nouvelle identité visuelle a continué d'être déployée dans l'Organisation grâce à des gabarits harmonisés pour les supports imprimés et événementiels, auxquels les utilisateurs ont été formés.



Remise du prix du **Concours européen de plaidoires en langue anglaise** à l'équipe de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes (Strasbourg, février 2015)

Le Secrétaire Général, **Thorbjørn Jagland**, et l'adjointe au maire de Strasbourg, **Nawel Rafik-Elmrini**, lors de l'illumination du Palais de l'Europe, pour marquer le soutien à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (Strasbourg, 25 novembre 2015)



Contributions des pays membres du Conseil de l'Europe en 2015 (en euros)

ÉTATS MEMBRES

Albanie	476 804,01	Luxembourg	905 024,18
Andorre	256 809,15	Malte	379 600,43
Arménie	359 373,56	République de Moldova	343 88,92
Autriche	5 337 501,30	Monaco	339 870,64
Azerbaïdjan	1 223 110,92	Monténégro	383 346,11
Belgique	7 075 121,50	Pays-Bas	10 785 559,90
Bosnie-Herzégovine	553 754,34	Norvège	6 115 825,38
Bulgarie	1 136 690,39	Pologne	8 325 976,13
Croatie	1 080 929,77	Portugal	3 492 697,52
Chypre	503 543,86	Roumanie	3 540 465,77
République tchèque	3 162 179,59	Fédération de Russie	32 805 837,71
Danemark	4 421 220,20	Saint-Marin	142 603,64
Estonie	483 047,79	Serbie	1 045 431,74
Finlande	3 437 361,67	République slovaque	1 462 558,98
France	37 281 238,34	Slovénie	788 119,02
Géorgie	526 423,93	Espagne	20 071 620,44
Allemagne	35 415 188,34	Suède	6 877 409,65
Grèce	4 166 897,45	Suisse	7 877 887,33
Hongrie	2 259 940,34	« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	485 155,79
Islande	485 081,79	Turquie	13 650 942,41
Irlande	3 028 849,69	Ukraine	4 328 287,90
Italie	34 900 364,48	Royaume-Uni	31 962 445,06
Lettonie	563 190,30	TOTAL DES CONTRIBUTIONS	305 385 972,21
Liechtenstein	365 115,05		
Lituanie	775 679,80		

Contributions volontaires au Conseil de l'Europe en 2015 (en euros)

ÉTATS MEMBRES

Danemark	5 043 819,73
Norvège	4 702 797,55
Suède	3 026 054,15
Suisse	2 429 251,93
Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ¹	1 491 648,81
Turquie	808 329,90
Finlande	801 122,18
France	689 506,75
Allemagne	685 125,30
Bulgarie	466 411,27
Royaume-Uni	402 137,03
Luxembourg	366 093,74
Pays-Bas	354 995,00
Mécanisme de subvention de l'Espace économique européen (EEE) ²	325 376,00
Roumanie	276 796,68
Croatie	177 032,83
République tchèque	175 555,91
Irlande	166 374,77
Pologne	147 209,79
Liechtenstein	128 948,07
Portugal	106 500,00
Monaco	97 255,19
République slovaque	86 968,76
Belgique	82 500,00
Lettonie	67 355,07
Estonie	61 807,89
Islande	58 603,50
Italie	54 869,50
Fédération de Russie	49 548,13
Hongrie	44 700,97

Autriche	39 000,00
Malte	38 716,40
Andorre	35 011,19
Azerbaïdjan	13 374,71
Serbie	12 000,00
Lituanie	10 000,00
Chypre	4 220,00
Saint-Marin	1 300,37
TOTAL ÉTATS MEMBRES	23 528 319,07

ÉTATS OBSERVATEURS

États-Unis d'Amérique	410 328,28
Japon	45 000,00
TOTAL ÉTATS OBSERVATEURS	455 328,28

UNION EUROPÉENNE

Programmes conjoints	25 842 385,72
Contributions volontaires	2 208 876,01
TOTAL UNION EUROPÉENNE	28 051 261,73

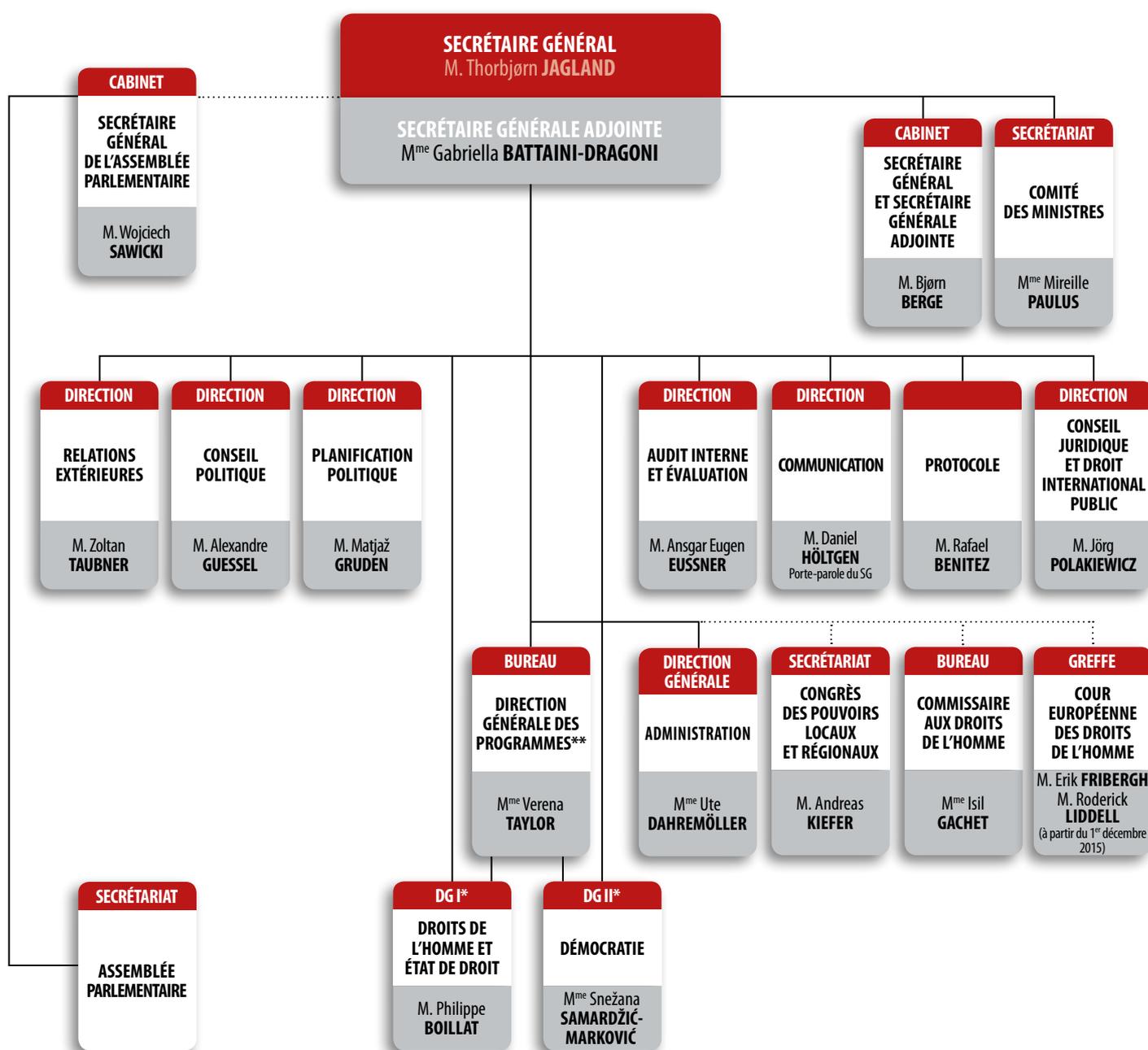
AUTRES

Fondation A.G. Leventis	104 616,00
Réseau Aga Khan de développement	50 000,00
Fondation européenne de la culture	36 000,00
Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)	12 000,00
Israël	7 985,00
Fondation Charta 77	7 500,00
Václav Havel Library	7 500,00
TOTAL AUTRES	225 601,00

GRAND TOTAL 2015	52 260 510,08
-------------------------	----------------------

1. Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse.
2. Islande, Liechtenstein, Norvège.

Organigramme du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en 2015



* DGI et DGII rendent compte au Secrétaire Général

** Le Bureau de la DG PROG coordonne les activités intergouvernementales

Cette publication présente
les travaux menés
au cours de l'année 2015
par les différents organes
et secteurs d'activité
du Conseil de l'Europe,
en proposant une
sélection de points forts et
de réalisations de l'Organisation.

PREMS 091316

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation
de défense des droits de l'homme du continent.
Il comprend 47 États membres, dont 28 sont
également membres de l'Union européenne.
Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé
la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant
à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.
La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise
en œuvre de la Convention dans les États membres.